

Rapport *d'activité*

2024

TRAVAIL SOCIAL SUR LE DROIT DES JEUNES



ASBL SERVICE DROIT DES JEUNES
PROVINCE DE LUXEMBOURG



Association sans but lucratif agréée par le ministère de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que service d'actions en milieu ouvert¹ (service spécialisé dans l'aide juridique à titre principal) de catégorie 2 sise Grand-Rue, 28 à 6700 Arlon

N° entreprise : 0777.883.778

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce rapport n'est pas rédigé en écriture inclusive mais s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

¹ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert ; Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

Table des matières

Introduction.....	5
Fonctionnement actuel.....	5
Les actions de prévention éducative.....	8
a. Les demandes d'information – consultations	8
Nombre de consultations.....	8
Comment nous consulte-t-on ?.....	9
Quand nous consulte-t-on ?.....	10
Qui nous consulte ?	12
Profil des enfants et jeunes concernés.....	14
Pourquoi on nous consulte ?.....	16
Qui nous consulte pourquoi ?.....	22
Comment la demande a-t-elle été traitée ?	27
b. Les dossiers ouverts	29
Nombre de dossiers	29
Qui sont les jeunes accompagnés ?	30
D'où viennent les jeunes accompagnés ?.....	31
Quelle est l'origine des dossiers ?	32
Quel est l'objet des dossiers ?	34
Quelle est la durée des dossiers ?.....	42
Comment les dossiers sont-ils traités ?.....	44
Quelle est l'issue des dossiers ?	46
Les actions de prévention sociale.....	48
« L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire	48
Projets en lien avec la santé mentale	49
La santé mentale, il faut qu'on en parle !.....	49
Comité de pilotage « <i>âge de transition</i> » - Dispositif Pass-âge.....	53
Projet de prévention de l'errance chez les jeunes	55
Les perspectives.....	56

Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire.....	57
Projet « Vivre mère, vivre père et manquer »	58
Interpell'AMOs – Sous-groupe Sclolarité	58
Groupe de travail sur l'avocat du mineur	59
Projet Interreg / CAPACITI	60
Projet Tiers-Actif	62
Projet autonomie des jeunes et logement initié par les Conseils de Prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne.....	63
Projet réseaux sociaux - Escape game : ma vie numérique, t'inquiète je gère	64
Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires	65
« Les experts de l'info »	65
Projet visibilité ou Clic Tok.....	65
Autres interventions.....	65
Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions.....	65
Autres activités de l'équipe en 2024.....	66
Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse	66
Participation à des concertations, conseils,	67
Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs	68
Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations.....	68
Formations suivies	69
Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies.....	70
Accompagnement de stagiaires, jury de mémoire, réponses à des demandes diverses d'élèves	70
Autres activités	71
Réunions extraordinaires du service	71
Annexes	72

Introduction

L'année 2024 est la dernière du premier triennat de l'ASBL. Après deux années mouvementées de constitution de l'ASBL puis de passage en catégorie 2, l'équipe est à présente complète et stable.

En 2024, les grandes tendances habituelles se confirment même si de petites subtilités peuvent émerger.

Ces données bien que complètes doivent rester des données statistiques à analyser en tant que telle et ne traduisent nullement la réalité vécue par les intervenants au quotidien. De fait, un dossier ne peut, par exemple, pas être comparé à un autre tant l'implication peut fortement varier en fonction des difficultés vécues par le jeune et sa famille, engendrer de nombreux déplacements, et/ou imposer des délais serrés à respecter.

Fonctionnement actuel

En 2024, le SDJ Lux a mené des actions de préventions éducative et sociale sur un territoire d'action vaste de 4 440km², 1 arrondissement judiciaire, 3 divisions soit :

- 120 dossiers traités ;
- 324 consultations ;
- 4 projets de prévention sociale portés par le service ;
- 4 projets de prévention sociale menés en partenariat ;
- 1 projet européen ;
- 1 participation à de nombreux groupes de travail, concertations, commissions ;
- De nombreux jeunes animés dans les écoles et autres institutions ;
- 31 909.35Km² parcourus sur 44 communes³.

Effectués par une équipe composée de :

- **Emeline Wilkin**, intervenante sociale.
- **Laura Edon**, intervenante sociale.
- **Emeline Saume**, intervenante sociale (0.5 ETP Maribel et 0.5 ETP chargée de projet « *la santé mentale, il faut qu'on en parle* », soutenu financièrement par le Réseau Matilda – SPF Santé).

² + 26% par rapport à 2023.

³ Nombre de kilomètres effectués pour les actions de préventions éducatives et sociales, y compris les formations, colloques...

- **Alicia Bricq**, intervenante juriste (a quitté sa fonction le 11 novembre 2024).
- **Laure-Anne Kemp**, chargée de projet « *prévention de l'errance chez les jeunes* » (a quitté sa fonction le 31 mars 2024).
- **Emilie Maréchal**, chargée de projet « *prévention de l'errance chez les jeunes* » (en remplacement de Laure-Anne Kemp, à partir du 21 mai 2024).
- **Lara Déom**, intervenante juriste (en remplacement d'Alicia Bricq, à partir du 4 novembre 2024).
- **Anaïs Lamouline**, chargée de projet « *Capaciti* » (Interreg) à partir du 26 août 2024.
- **Jennifer Maitrejean**, détachée pour mission – coordination du dispositif Pass-Âge (soutenu financièrement par le réseau Matilda – SPF Santé, à partir du 1^{er} juin 2023).
- **Aurore Soto Maldonado**, intervenante sociale (à partir du 23 septembre 2024).
- **Geneviève Legros**, secrétaire.
- **Odile Buchet**, directrice.

Organisation des permanences

Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n° 28 à Arlon, chef-lieu de la Province.

Le bien occupé permet à chaque travailleuse de recevoir les usagers en entretien dans un local dédié qui sert également, au besoin, à organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien, situé en plein centre-ville, est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon ; il est particulièrement accessible. La situation actuelle nous rapproche de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus ce qui facilite ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des statistiques ci-dessous, la réalité de la Province de Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenants sont nombreux.

Les permanences du service ont été pensées conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler « *avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service* » ainsi qu'à l'article 13 relatif aux conditions particulières d'agrément. La pertinence de celles-ci est vérifiée lors du conseil éducatif annuel.

Ainsi, le service est **accessible** le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 12h à 18h et le vendredi de 10h à 14h. Durant les périodes de vacances scolaires, les permanences ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 14h. Le service ouvre également chaque premier samedi du mois de 9h à 12h. Ces horaires ont été réfléchis au regard de nos statistiques et des pics de consultations que nous avons. Afin de permettre aux travailleuses de couvrir l'ensemble du territoire en allant directement à la rencontre des jeunes dans leurs milieux de vie et ainsi d'être accessibles aux jeunes les plus vulnérables, nous avons convenu de restreindre les horaires de permanences.

Actuellement, nous n'organisons pas de permanence décentralisée. Des locaux d'entretien nous sont mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. Le service pourrait, en fonction de son développement, entamer une réflexion à ce sujet.

Les permanences sont assurées en alternance par les intervenantes socio-juridiques.

Activités liées au projet pédagogique

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des **actions de prévention éducative et sociale**, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire⁴.

Les actions de prévention éducative

Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services droit des jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiers, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de cause. Nous pouvons également proposer aux jeunes, un accompagnement dans leurs démarches.

a. Les demandes d'information – consultations

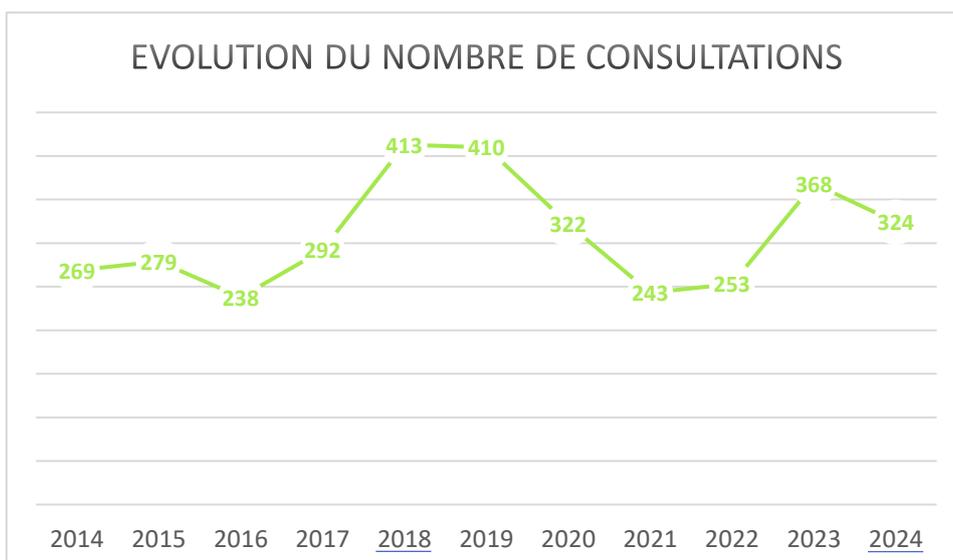
Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

Nombre de consultations

Sur l'ensemble de l'année 2024, le Service droit des jeunes a été consulté à **324 reprises** (-44 par rapport à 2023)⁵.

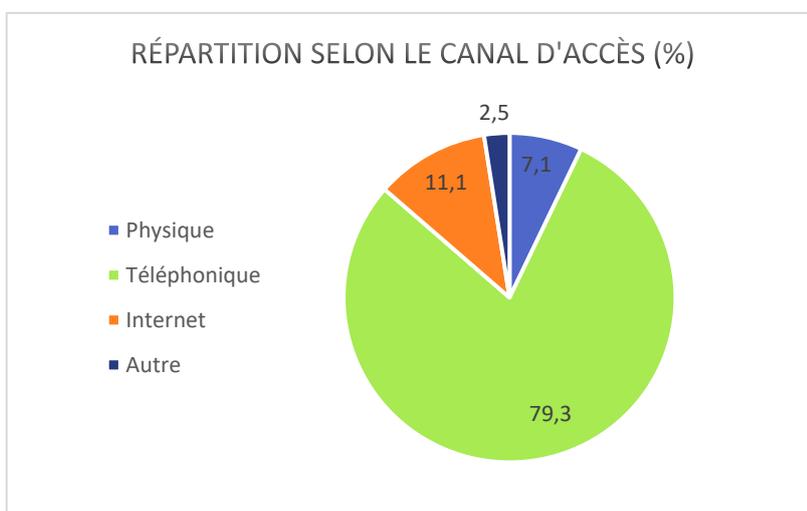
⁴ Art.2, 30° du Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

⁵ 368 en 2023 ; 253 en 2022 ; 243 en 2021 ; 322 en 2020 ; 410 en 2019 ; 413 en 2018 ; 292 en 2017 ; 279 en 2016 ; 269 en 2015 ; 223 en 2014.



Bien que le nombre de consultations soit en baisse cette année, il demeure dans la moyenne haute. Après deux années marquées par une augmentation de l'équipe, l'année 2024 voit sa taille se stabiliser. Par conséquent, en 2025, nous prendrons un temps de réflexion sur la visibilité du service et la proactivité.

Comment nous consulte-t-on ?



Sans surprise et conformément aux années précédentes, le **canal téléphonique** est le plus utilisé pour entrer en contact avec le Service (79.3% - en légère augmentation). Nous pouvons aisément supposer que, dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier

rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espèrent, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.

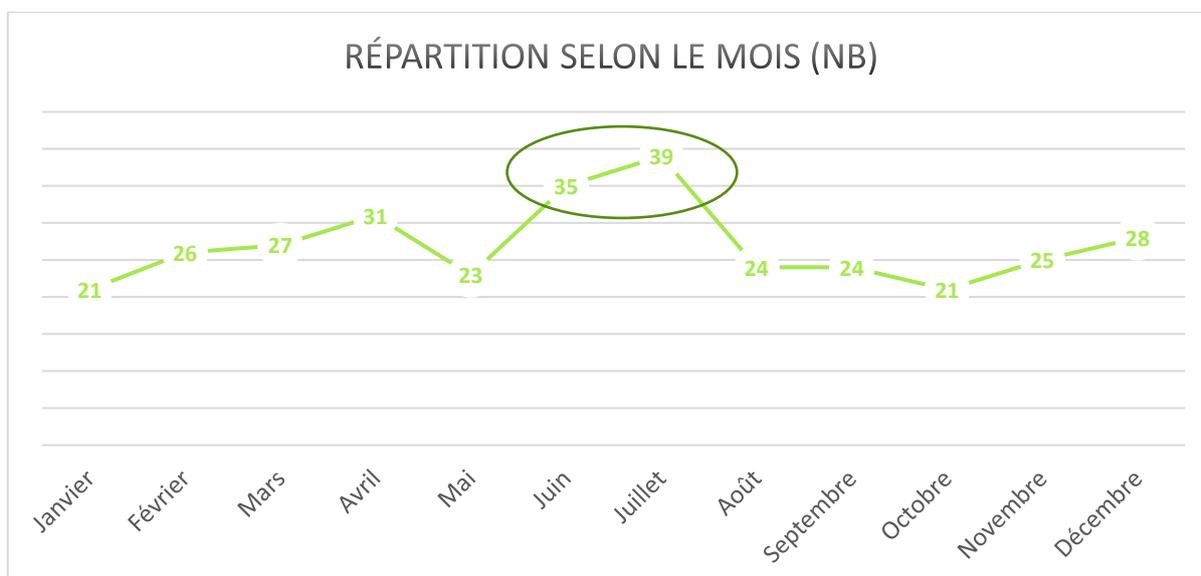
Le nombre de personnes se déplaçant en **permanence physique** diminue légèrement (-3.2%). Le pourcentage reste faible en comparaison au canal d'accès téléphonique. En réalité, bien que nos bureaux, situés en centre-ville, facilitent l'accès des usagers à notre Service, la problématique de la mobilité en milieu rural décrite ci-dessus, reste des plus actuelles.

Bien que nous soyons présents dans nombres de plateformes, groupes de travail et autres, il semble que ce canal d'accès ait été peu sollicité en 2024 (**autre** -2.5%).

Une page Facebook et un compte Instagram permettent de communiquer nos horaires de permanence, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais l'utilisation de « *Messenger* » s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier le manque de crédit de téléphone, le recours aux messageries des réseaux sociaux s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « *social* » très régulièrement par le biais de « *Messenger* ». Notre site **internet** nous permet également de formuler une demande via un formulaire à compléter et diffuse notre adresse **mail** générale. Ce canal d'accès reste peu usité. Fin 2024, une travailleuse a été engagée en renfort afin d'impulser une communication dynamique sur nos réseaux sociaux. Un travail d'appropriation par l'équipe sera nécessaire en 2025.

Ces données sont à prendre en compte lors de l'évaluation de la mise en place de permanences physiques notamment les week-ends et en soirée.

Quand nous consulte-t-on ?

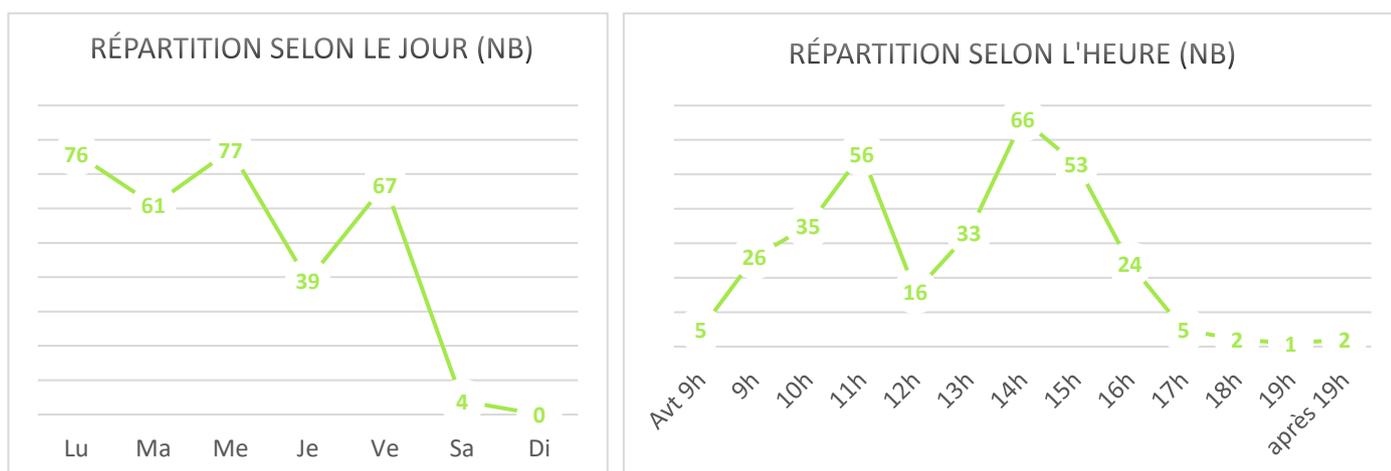


En 2024, la répartition mensuelle des demandes d'information formulée est stable. Seul un pic est observable en juin et en juillet. Habituellement, le nombre de consultations au mois de juin

dépasse celui du mois de juillet. C'est la réforme des rythmes **scolaires** qui explique ce glissement vers juillet puisque les délais de recours contre une décision du conseil de classe arrivent plus tardivement⁶. Mais pas que... nous avons été consultés pour des questions en lien avec le **droit social** (CPAS, droit du travail), **aide et protection/justice** (police) et **droit familial/civil** (hébergement, droit aux relations personnelles).

Cette année encore, nous constatons que les jours de permanence sont les plus sollicités. Les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant : les mercredis, les lundis et les vendredis. Arrivent ensuite les mardis⁷, les jeudis puis les week-ends.

Les consultations sont plus fréquentes les après-midis (56.8%), ce qui est stable au regard des années précédentes ; cette année toutefois, l'écart se réduit (43.2% de consultation en matinée). Les pics de consultations se situent toujours entre 10h et 12h et entre 13h et 15h⁸.



La réorganisation des permanences telle que pensée en 2019 est, au regard des statistiques, toujours pertinente.

A noter toutefois que 30.8% (légère augmentation) des demandes sont formulées les mardis et les jeudis, jours où nous n'avons pas de permanence. Les demandes formulées hors des horaires de bureau prennent majoritairement la forme d'un mail.

Tout comme l'année précédente, hormis 3 consultations réalisées durant une permanence un samedi, toutes les demandes formulées le week-end ou après 18h en semaine l'ont été par mail.

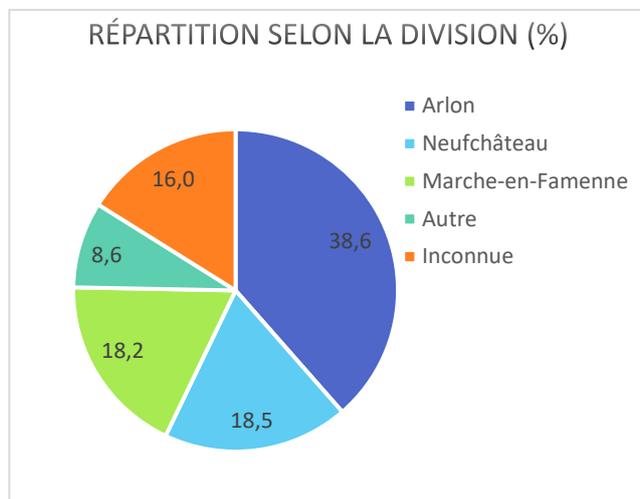
⁶ Jusqu'au 10^{ème} jour ouvrable qui suit le dernier jour de l'année scolaire, pour les décisions de première session.

⁷ En 2023, nous étions davantage consultés les jeudis plutôt que les mardis. Ceci fait office d'exception puisque depuis 2021, les mardis dépassent les jeudis en termes de nombre de consultations.

⁸ Léger glissement l'après-midi puisqu'en 2023, le pic des consultations en après-midi se situait entre 14h et 16h.

A noter que sur l'ensemble de l'année 2024, seule 1 personne s'est présentée en permanence physique après 17h et seules 5 consultations téléphoniques ont été enregistrées (dont 3 émanant de professionnels).

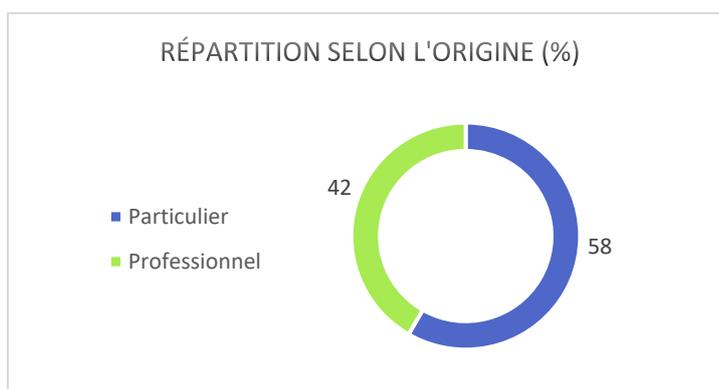
Qui nous consulte ?



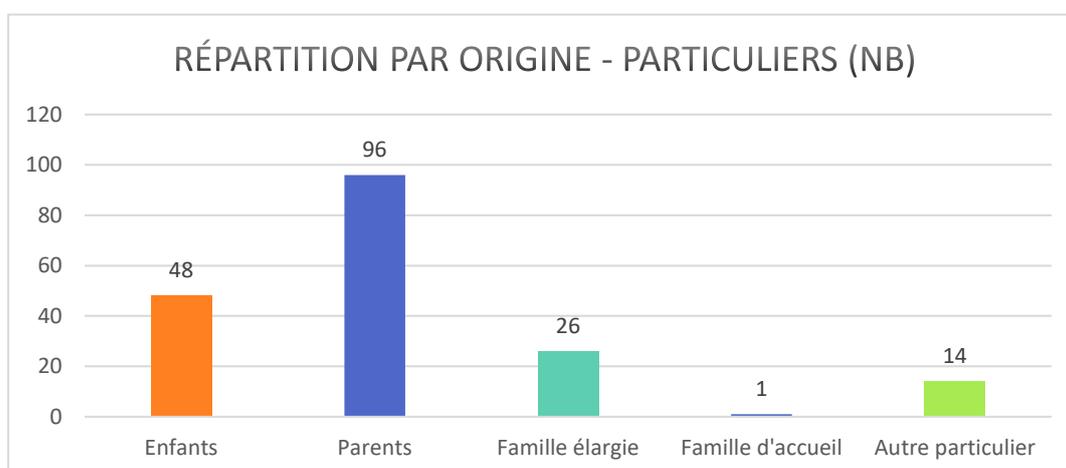
Cette année encore, nous sommes le plus fréquemment consultés pour la division d'**Arlon**. Elles constituent presque 1 demande dont on connaît la division sur 2 (soit 46%). Les demandeurs émanant des divisions de **Neufchâteau** (-5.7%) et de **Marche-en-Famenne** s'équivalent presque.

Toute personne peut nous consulter qu'elle soit un **particulier** ou un **professionnel**.

A l'instar des années précédentes, les **particuliers** restent les premières personnes à prendre contact avec le Service afin d'obtenir une information (58.3% ; +2.2%).

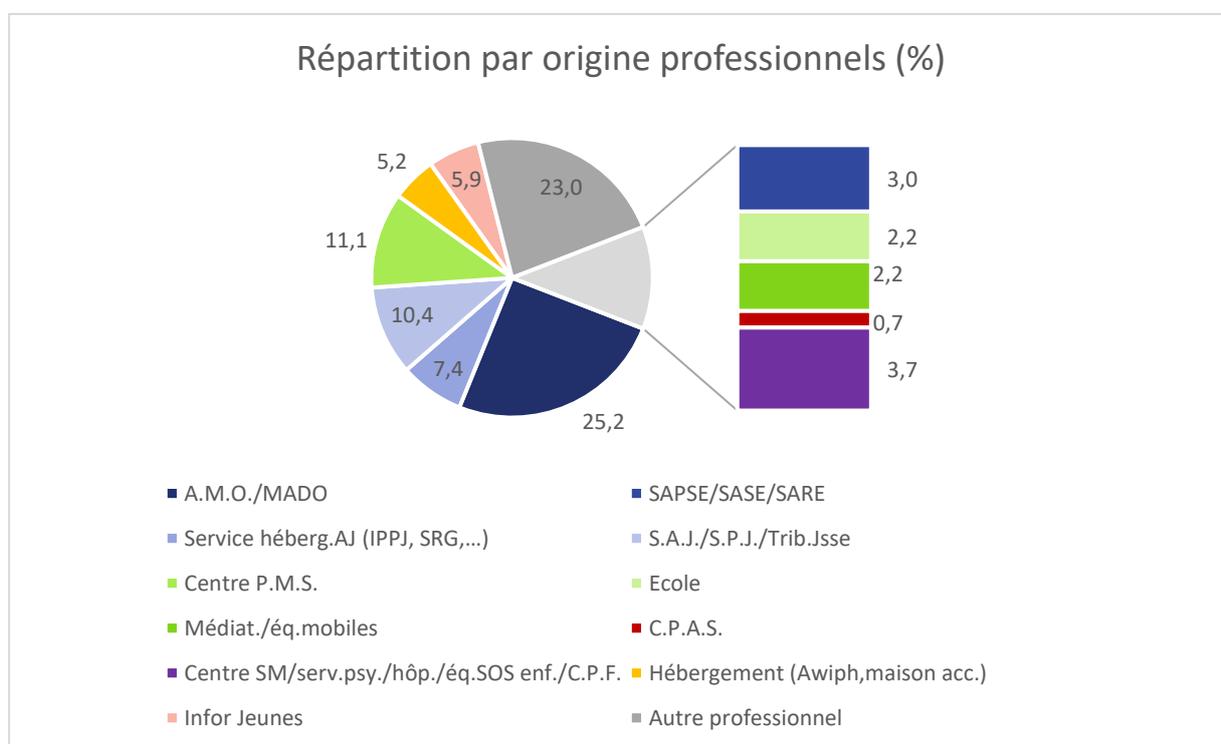


Consultations par des particuliers



De manière stable par rapport aux années précédentes, les **parents** nous consultent davantage que les **enfants**. Si nous veillons à ce que l'enfant ou le jeune soit toujours l'interlocuteur privilégié et à ce qu'il reste en tout état de cause au centre de l'intervention, nombre d'enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d'autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « *demandeur d'aide* », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de formulation de demande d'aide et refus d'aide ; entre formulation expresse de demande d'aide et exigence institutionnelle.

Consultations par les professionnels



Bien que le nombre soit en diminution depuis 2 ans, les travailleurs du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse demeurent les plus nombreux à nous consulter parmi les professionnels (46%). Parmi ceux-ci, les **services non-mandatés de l'aide à la jeunesse (AMO/MADO)** sont les premiers services à nous consulter avec des demandes atteignant 25.2% (-1.2%). Cela met en évidence le relais existant entre nos services et atteste de notre complémentarité. Les consultations venant des **autorités mandatées** sont en augmentation contrairement à 2023 (10.4%, +6%). Tandis que celles émanant des services mandatés qu'ils soient **résidentiels** ou qu'ils œuvrent dans le **milieu de vie du jeune** diminuent cette année (-7.8%).

Cette diminution générale des consultations émanant du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse signifie une augmentation des consultations provenant de professionnels issus d'autres secteurs. Soulignons notamment :

- Une légère augmentation des consultations par le secteur de l'hébergement AVIQ ou maison d'accueil (5.2%) ;
- Une légère augmentation des consultations par Infor-Jeunes (5.9%) ;

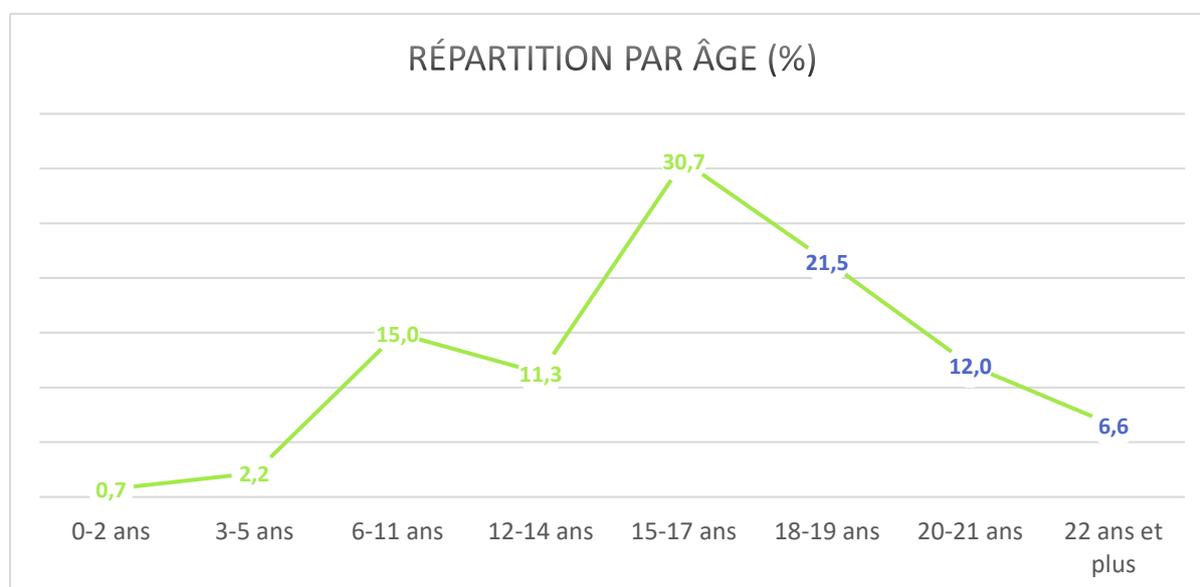
Les Centres P.M.S. (-4%) ainsi que les C.P.A.S. (-1.8%) et les centres de santé mentale, équipes SOS Enfants et centres de planning familial (-1.3%) nous ont, quant à eux, moins consultés.

Nous constatons chaque année que les actions de prévention sociale menés et notre présence dans nombre de concertations et groupes de travail influence l'origine des consultations par des professionnels. En effet, notre présence et/ou nos actions dans certains domaines engendrent une plus grande visibilité du service (« on nous voit, on pense à nous et on nous consulte »).

La catégorie « autres professionnels », deuxième catégorie plus fréquente représente 23% des consultations par des professionnels (+12.6%). Les demandes ont été formulées par le Dispositif Pass-Âge, Fédasil, un espace-rencontre, le SAS Emergence, l'Entre-Temps, des éducateurs de rue, une maison de jeunes, un service social d'un hôpital, la fédération Scout, un psychologue, une mutuelle, une maison médicale et un éducateur d'un service d'accueil de jour.

Profil des enfants et jeunes concernés

Âge



Comme les années précédente, nous sommes majoritairement consultés pour des mineurs d'âge. De manière tout à fait stable, la tranche d'âge pour laquelle nous sommes le plus consultés demeure les 15-17 ans. Les 18-19 ans viennent ensuite. Puis, sont concernés les enfants entre

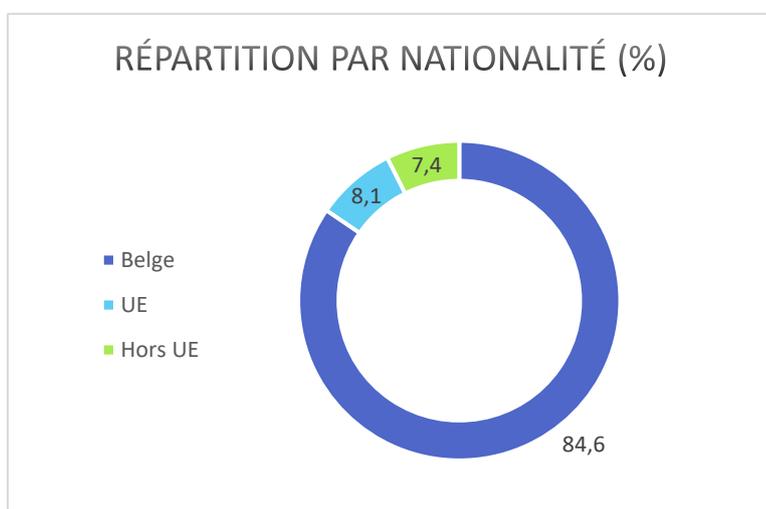
6 et 11 ans (+6.1%) et de manière presque équivalente les 20-21 ans (dont le pourcentage double) et les enfants entre 12 et 14 ans (+2.2%).

La part de 22 ans et plus double. Notons que, pour cette tranche d'âge, la réponse aux questions est faite lorsqu'il s'agit d'une matière pour laquelle nous sommes régulièrement consultés. Les demandes plus complexes ou particulières sont réorientées vers un autre service du secteur adulte.

Cette augmentation générale de l'âge des jeunes pour lesquels nous sommes consultés est lié, sans conteste, aux actions développées en prévention sociale. En effet, la majorité des projets initiés ciblent les élèves à partir de l'enseignement secondaire voire l'âge de transition.

Il paraîtrait pertinent d'initier en interne une réflexion sur la manière dont nous pourrions nous rendre davantage visibles et accessibles auprès des enfants (<14 ans) et de leur famille.

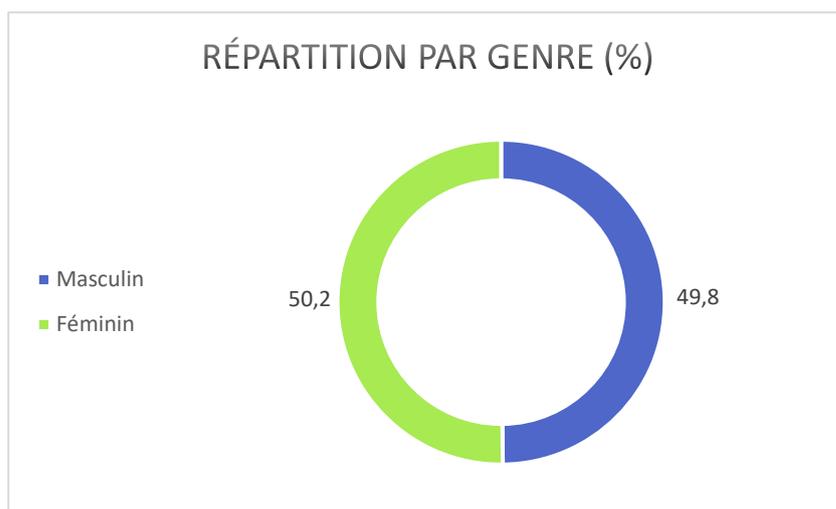
Nationalité



Comme chaque année, nous sommes principalement consultés pour des jeunes de nationalité **belge** (84.6%, -10.7%). Les consultations pour des **jeunes européens** ou ayant une nationalité « **hors UE** » sont en augmentation cette année (+10.8%). A noter que cette année encore, aucune consultation ne concernait un jeune ayant le statut d'apatride.

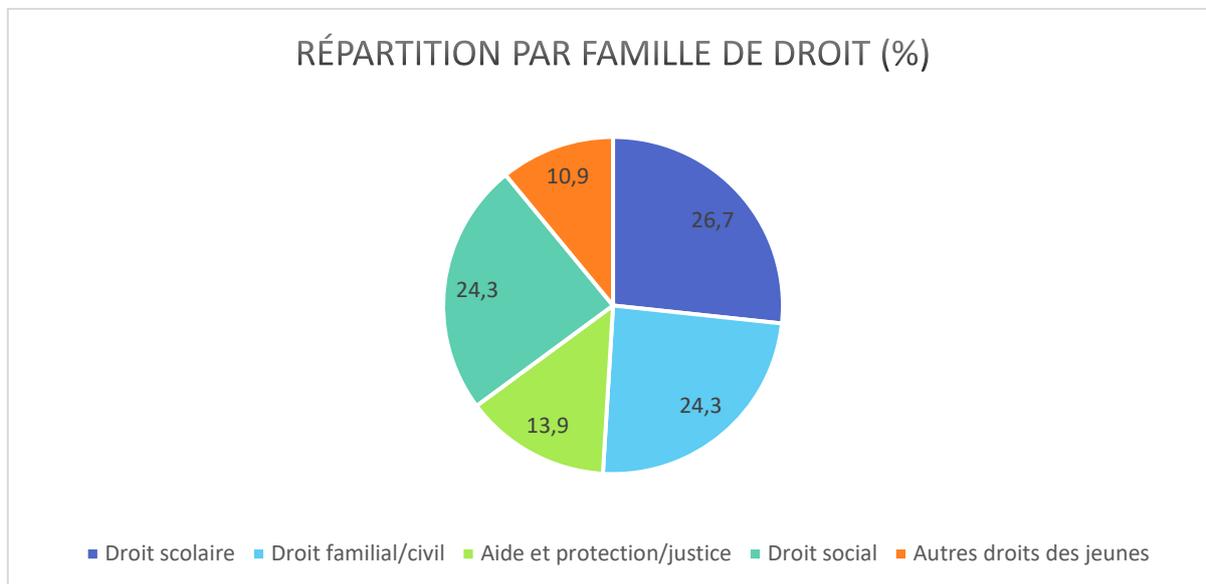
Genre

Comme les années précédentes, nous avons été consultés davantage à propos de **filles** (50.2%) que de **garçons** (49.8%) ; l'écart entre les genres poursuit sa baisse.



Pourquoi on nous consulte ?⁹

Les demandes sont réparties en fonction de quatre grandes familles de droit (**droit scolaire**, **droit familial/civil**, **aide et protection de la jeunesse/justice**, **droit social**) et d'une cinquième qui regroupe les **autres droits des jeunes**.



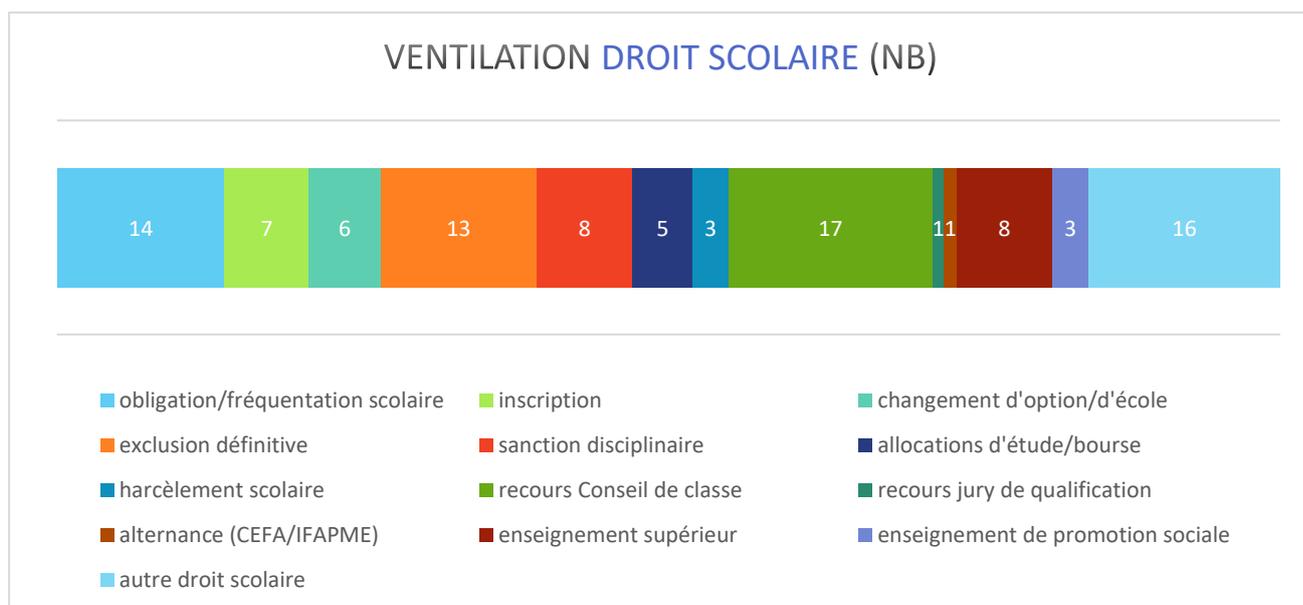
Cette année encore, le **droit scolaire** est la famille de droit pour laquelle nous avons été le plus consultés bien que le pourcentage soit stable par rapport aux deux précédentes années. Le **droit social** arrive ensuite avec 24.3% des consultations (poursuite de la baisse, -2.5%) tout comme le **droit familial et civil** (+3.9%). Les consultations en **aide et protection de la jeunesse/justice** sont stables de même que celles en **autres droits des jeunes**.

Pour chaque demande, il est encodé la famille de droit (une des cinq précitées) et l'objet plus spécifique de la demande ce qui nous permet d'affiner nos statistiques et notre prise de recul par rapport aux demandes d'information reçues.

Droit scolaire

Avec ses 26.7% (102 demandes), le droit scolaire est, cette année encore, la famille de droit pour laquelle nous avons été le plus consultés en 2024. Il maintient son niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 10 ans.

⁹ Une consultation peut concerner plusieurs thématiques. De sorte que, pour 324 consultations en 2024, 383 objets ont été encodés.



De manière constante depuis plusieurs années, nous constatons que les demandes en la matière sont éclatées de sorte qu’aucune thématique ne semble se distinguer. Toutefois, les demandes relatives aux **sanctions disciplinaires** (y compris les **exclusions définitives**) restent les demandes les plus fréquentes (21% soit respectivement 8 et 13 demandes). Les demandes relatives aux **recours contre une décision du conseil de classe/jury de qualification** augmentent légèrement cette année (+3.7%).

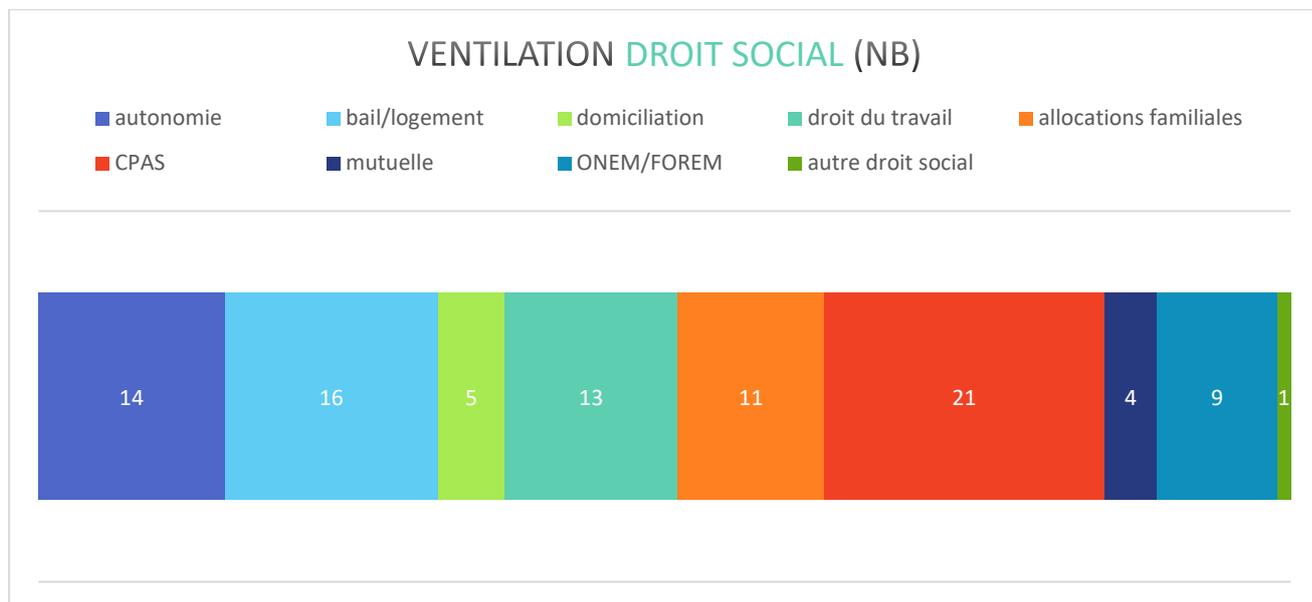
Il semble aussi que notre service soit identifié comme service ressource en matière d'**enseignement supérieur** même si le nombre de consultation reste minime (8 demandes), raison pour laquelle l’équipe poursuit sa formation en la matière.

Les demandes en lien avec une **inscription scolaire** réaugmentent légèrement par rapport à 2023. Tandis que celles visant l’octroi d’une **allocation d’étude/bourse** chutent de 4.2% (5 consultations).

A noter que nous n’avons pas été consulté en 2024 à propos de l’enseignement spécialisé et des aménagements raisonnables.

Enfin, la catégorie « **autre droit scolaire** » est stable. Ces demandent visaient, par exemple, le jury de l’enseignement FWB (4), le R.O.I., l’enseignement à domicile, une convention avec une école privée, le port du voile, une plainte contre un établissement scolaire ...

Droit social

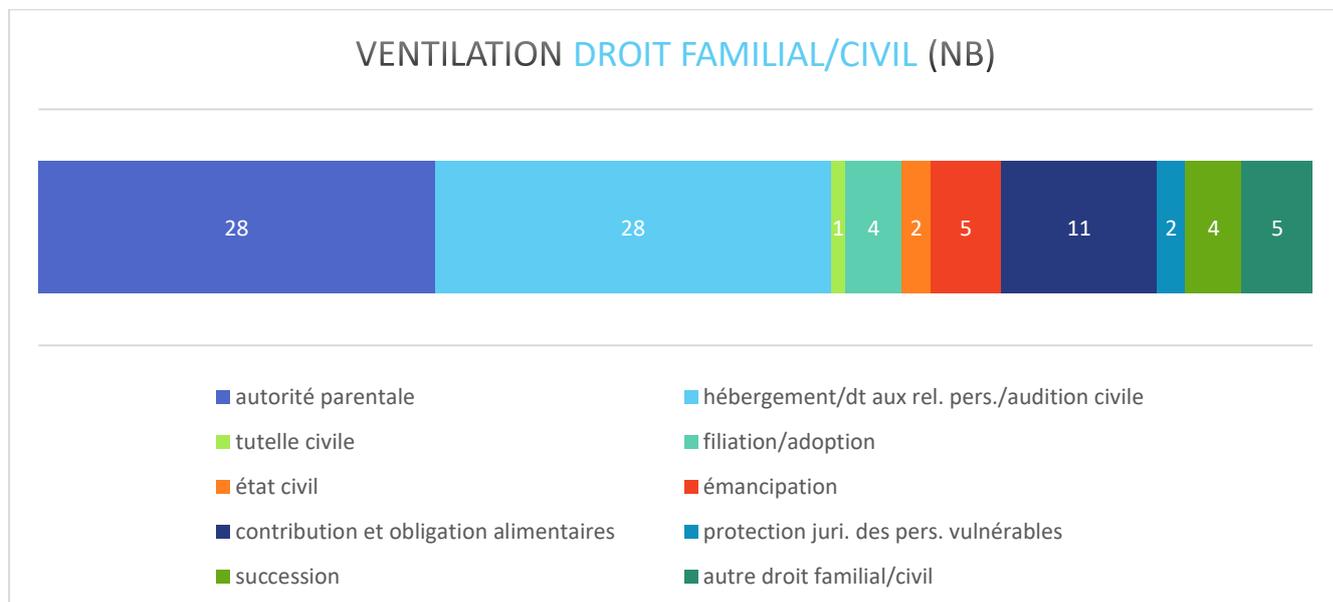


Bien que les demandes d'information en droit social (94 consultations) poursuivent leur baisse, elles représentent toujours presque un quart des consultations.

75.5% des demandes formulées en droit social peuvent être reliées au fait de vivre seul (-8.4%). Ainsi, 22.3% (21) des demandes visent des questions en lien avec le CPAS (cet objet représente d'ailleurs le troisième objet pour lequel nous sommes le plus consultés toutes familles de droit confondues avec 5.5% des demandes totales), 14.9% l'autonomie (-6.3%), 17% le bail/logement (+1.7%), 5.3% la domiciliation (-4.9%).

A noter également une augmentation des demandes relatives au droit du travail (+3.6% - 13 demandes), à l'Onem/Forem (+7.1% - 9 consultations) et aux allocations familiales (+4.1% - 11 demandes).

Droit familial/civil



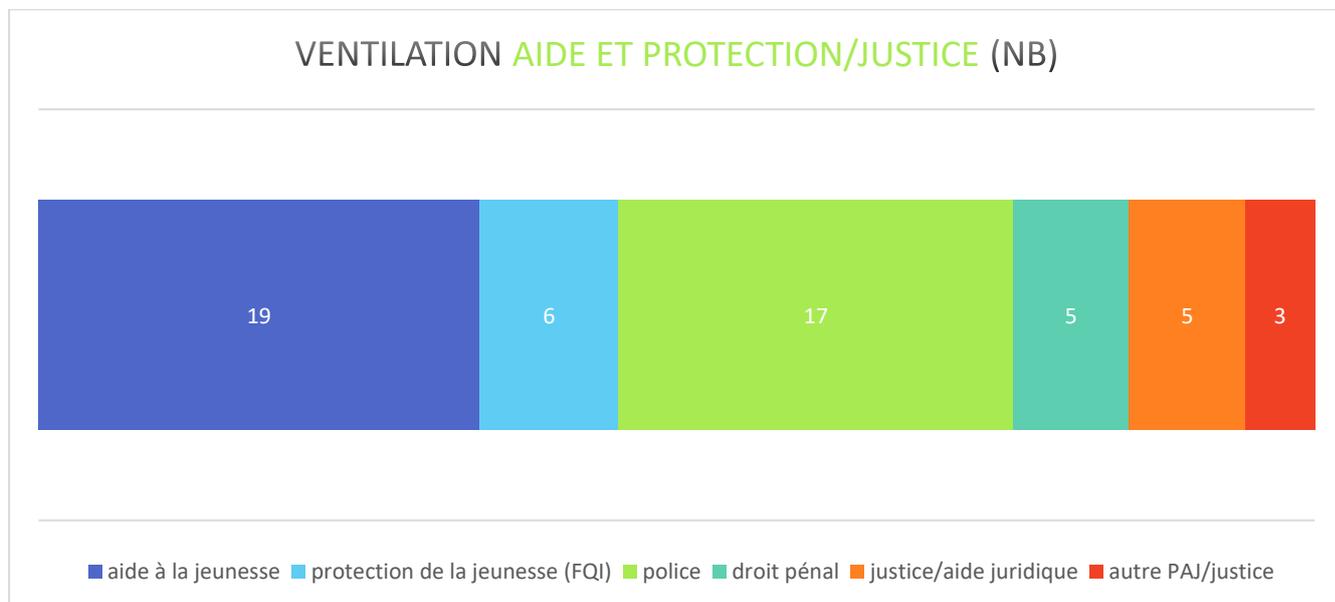
A l'instar des années précédentes, les consultations en droit familial/civil (90 demandes), en augmentation cette année, sont principalement en lien avec **l'autorité parentale** (+2.4%) ou **l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile**¹⁰ (31%, soit -5.7%) ; ces deux objets avec chacun 28 consultations sont les plus fréquents toutes catégories confondues.

Nous constatons une nouvelle chute des demandes liées aux **contributions alimentaires** (-1.3%). Cette année, les demandes relatives à la **filiation/adoption** redescendent à 4.4% (-7.8%).

Les autres thématiques sont peu nombreuses en termes de consultations (maximum 5 demandes).

¹⁰ Bien que le droit familial/civil soit le troisième famille de droit en nombre de consultations, il est intéressant de souligner que les demandes spécifiques en lien avec l'hébergement des enfants, leur audition par un juge de la famille et le droit au relations personnelles constituent à eux seuls les objet pour lesquels nous sommes le plus consultés (toutes familles de droit confondues) puisqu'il représente 14.6% des demandes totales (+5%).

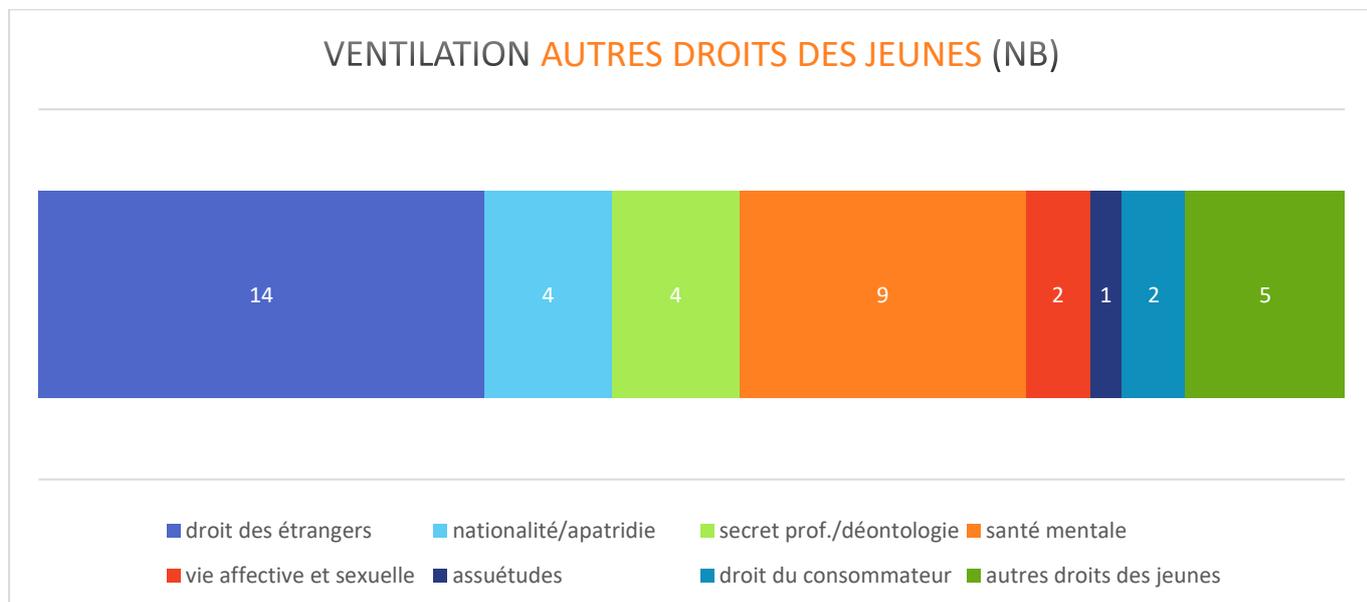
Aide et protection de la jeunesse/justice



La part de consultations ayant trait à l'aide et la protection de la jeunesse/justice et police (55 demandes) dans le nombre total de demande d'information est stable par rapport à l'année 2023.

Les demandes spécifiques « **aide à la jeunesse** » sont en baisse (-8.3%). Malgré la chute, cet objet demeure le 3^{ème} objet toutes catégories confondues. Les demandes concernant la **protection de la jeunesse** sont en augmentation cette année (+3.5%). Les questions en lien avec la **police** diminuent (-5.5%). Malgré cette baisse, le nombre de consultations restent parmi les plus importants toutes catégories confondues. Nous constatons que nous sommes régulièrement consultés à la suite d'un contact avec la police qui s'est mal passé (refus d'acter une plainte, tentative de dissuasion, violence policière, préparation d'une audition...). Ce nombre pourrait s'expliquer par la reprise des animations au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert. Enfin, les consultations relatives au **droit pénal** diminuent (-4.4%).

Autres droits des jeunes

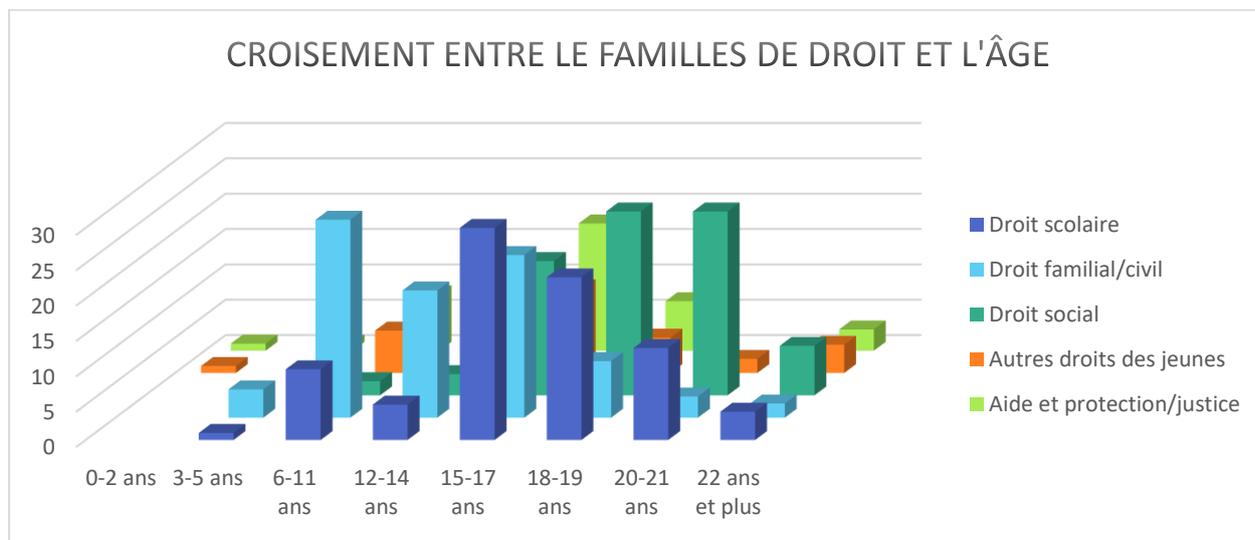


Les demandes en lien avec les autres droits des jeunes (42 consultations) sont stables en 2024. La part des consultations en **droit des étrangers** augmentent fortement par rapport à 2023 (+15.9%). 4 demandes ont concerné des questions en lien avec la **nationalité/l'apatridie** (0 en 2023).

Les demandes en lien avec le **secret professionnel/la déontologie** diminuent (-7.9%) tout comme celles relatives au **droit des consommateurs** (-3.9%) et les **autres droits des jeunes** (-22.9%)

Enfin, les consultations relative à la **santé mentale** poursuivent leur augmentation (+4%). Ces augmentations continues se justifient par l'implication du service dans des actions de prévention sociale en lien avec la santé mentale des jeunes.

Qui nous consulte pourquoi ?



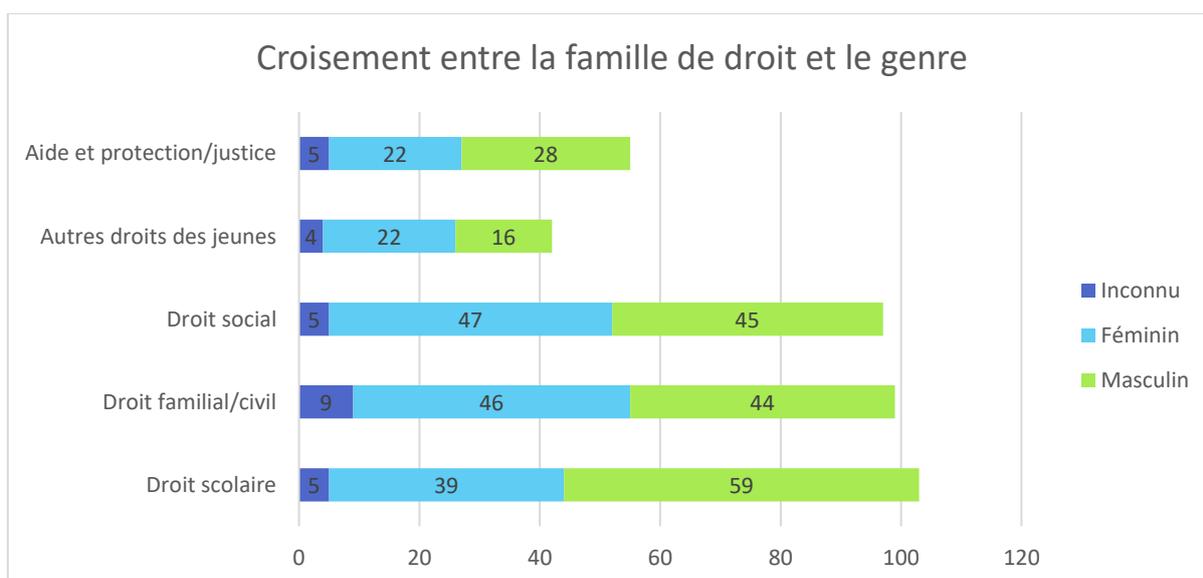
Selon les tranches d'âge, nous constatons des variations dans les thématiques pour lesquelles nous sommes consultés. Nous sommes d'abord consultés en **droit scolaire**, **droit social** et **droit familial/civil**. En croisant les données relatives aux familles de droit/objet avec les tranches d'âge des jeunes concernés, nous pouvons remarquer des différences selon l'âge.

- En 2024, seules deux consultations ont été enregistrées concernant des enfants de 0 à 2 ans. Il s'agissait d'une consultation relative au **droit des étrangers** et d'une autre concernant la **justice/aide juridique**.
- 6 objets encodés concernent des enfants entre 3 et 5 ans. Il s'agissait d'une information en lien avec le dépôt d'une **plainte contre une école**, d'une **question « aide à la jeunesse »**, 2 sur l'**autorité parentale**, 1 **filiation/adoption** et une relative à un **voyage à l'étranger**.
- Deux familles de droit se distinguent pour les consultations concernant des jeunes de 6 à 11 ans : le **droit familial/civil** (avec des questions relatives à l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et autorité parentale) et le **droit scolaire** (changement option/école, sanctions disciplinaires et exclusion définitive, harcèlement).
- Le **droit familial/civil** est la famille de droit la plus fréquente pour les 12-14 ans (hébergement, droit aux relations personnelles/audition civile (7), autorité parentale (5)). Viennent ensuite les consultations relatives à l'**aide et la protection/justice** (aide à la jeunesse (7)). Les 5 objets encodés relatifs au **droit scolaire** concernent des sanctions disciplinaires et exclusions définitives.
- Les jeunes âgés entre 15 et 17 ans sont ceux pour lesquels nous sommes le plus souvent consultés. Le graphique est on ne peut plus clair. Les demandes les plus fréquentes ont trait au **droit scolaire** (obligation/fréquentation scolaires (10), sanctions disciplinaires et exclusion définitive, recours conseil de classe/jury de qualification (5)), puis au **droit**

familial/civil (autorité parentale (6), hébergement/droit relations personnelles/audition civile (6), émancipation (5)). En ce qui concerne le **droit social**, il s'agit de questions ayant trait principalement à l'autonomie (6), droit du travail (5), allocations familiales (2) et CPAS (2). Les questions « **aide et protection/justice** » vise principalement l'aide à la jeunesse (6) et la police (5). 11 objets ont été encodés pour les **autres droits des jeunes** dont 3 secret professionnel/déontologie et 3 santé mentale.

- Les consultations au sujet des jeunes fraîchement majeurs, de 18 et 19 ans, sont relatives d'abord au **droit social** (CPAS, autonomie, bail/logement et allocations familiales), au **droit scolaire** (recours conseil de classe/jury de qualification (8), inscription, enseignement supérieur et exclusions définitives) ainsi qu'au **droit familial/civil** (contributions alimentaires). Notons que sur les 7 objets encodés en **aide et protection/justice**, 5 concernent la police.
- Tout comme pour la tranche d'âge précédente, les familles de droit les plus fréquentes pour les jeunes de 20 et 21 ans sont le **droit social** (autonomie, CPAS (9) et bail/logement, droit du travail, ONEM/FOREM) et le **droit scolaire** (enseignement supérieur, allocations d'étude/bourses).
- Enfin, comme l'année précédente, nous sommes contactés pour du **droit social** (droit du travail, bail/logement) et du le **droit scolaire** (promotion social, enseignement supérieur) pour les jeunes âgés de 22 ans et plus.

L'objet des consultations peut également varier selon le genre du jeune concerné.



De manière générale, comme mentionné précédemment, nous sommes cette année encore consultés majoritairement à propos de **filles** (bien que l'écart s'approche de zéro).

Nous pouvons constater des différences selon le genre. Aussi, cette année, les **filles** sont davantage représentées en droit familial/civil, droit social et autres droits des jeunes. Les **garçons** sont quant à eux plus nombreux dans le droit scolaire et l'aide et protection/justice.

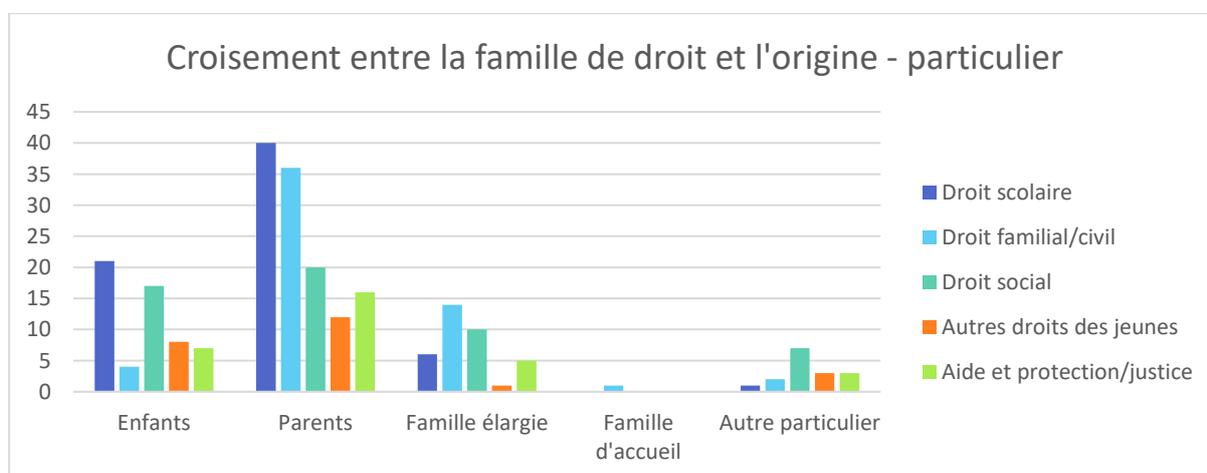
En droit scolaire, et de manière identique aux années précédentes, les **garçons** sont largement concernés par les sanctions disciplinaires et les exclusions définitives (16 garçons pour 7 filles) de même que pour les questions inhérentes à un recours contre une décision du conseil de classe. Il n'y a pas de différence (ou minime) pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et l'obligation/fréquentation scolaire.

En droit familial/civil, les **filles** sont plus représentées dans les questions ayant trait à l'autorité parentale, la filiation/adoption. Les **garçons** sont, quant à eux, majoritaires pour la thématique hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile (12 contre 17). Il y a peu de différences en ce qui concerne les contributions et obligations alimentaires.

En droit social, les questions en lien avec le bail/logement concernent davantage des **garçons** tandis que celles abordant les allocations familiales, le CPAS et l'ONEM/Forem concernent plus les **filles**. Tant pour les consultations relatives à l'autonomie qu'au droit du travail, filles et garçons sont concernés presque de la même manière.

Dans les autres droits des jeunes, il y a peu de différences selon le genre si ce n'est que les **filles** sont plus nombreuses pour les questions « *droit des étrangers* » et « *santé mentale* ».

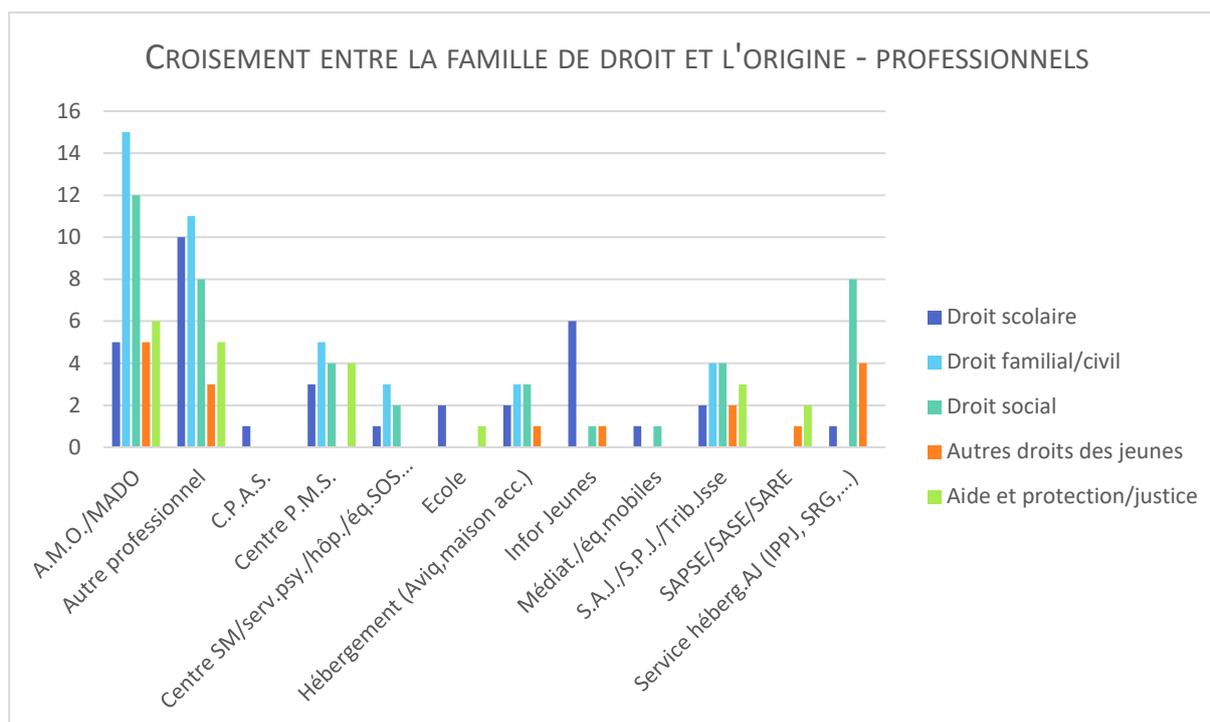
Enfin, en aide et protection/justice, matière davantage masculine, les **garçons** sont plus représentés, et ce de manière identique d'années en années, en aide à la jeunesse, police et protection de la jeunesse (FQI).



En croisant les données relatives à l'origine de la demande émanant de particuliers et l'objet de la consultation, nous constatons que :

- Les enfants tous âges confondus, nous contactent d'abord pour des questions de **droit scolaire** (enseignement supérieur, recours contre une décision du conseil de classe), de **droits sociaux** (CPAS, droit du travail), **aide et protection de la jeunesse/justice** (police). Il est à souligner qu'aucun n'enfant n'a contacté le service pour une question en lien avec **l'hébergement/audition civile**.
- Comme l'année dernière, les parents nous consultent d'abord pour des questions en lien avec le **droit scolaire** (changement d'école/option, exclusion définitive, inscription, recours conseil de classe (10/16)). Ensuite, ils souhaitent être informés au sujet du **droit familial/civil** (hébergement/audition civile (18/22), autorité parentale). Les questions posées en **droit social** concernent surtout le bail/logement, en **aide et protection de la jeunesse/justice**, l'aide à la jeunesse et en **autres droits des jeunes**, les questions en droit des étrangers ainsi que toutes les questions « santé mentale ».
- La famille élargie des jeunes se questionne tant sur le **droit familial/civil** (hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile, contributions alimentaires) que sur le **droit social** (CPAS).
- Les autres particuliers¹¹ nous consultent pour des questions d'autonomie et de CPAS (en **droit social**) et au sujet de la police et l'aide à la jeunesse (**aide et de protection/justice**).

¹¹ Des amis, les conjoints, des proches sans lien de parenté.



41.7% des consultations émanent des professionnels dont 46% proviennent du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse. A l'instar des années précédentes, les AMO/MADO restent les premiers à s'adresser à nous pour obtenir des informations toutes catégories confondues (25.2% des demandes « professionnel » totales). Celles-ci nous consultent en **droit familial/civil** (autorité parentale, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile), en **droit social** (CPAS, droit du travail, ONEM/Forem), en **autres droits des jeunes** (secret professionnel/déontologie). Les services mandatés résidentiels (7.4%, -10.9% par rapport à 2023) nous consultent surtout en **droit social** (CPAS, bail/logement).

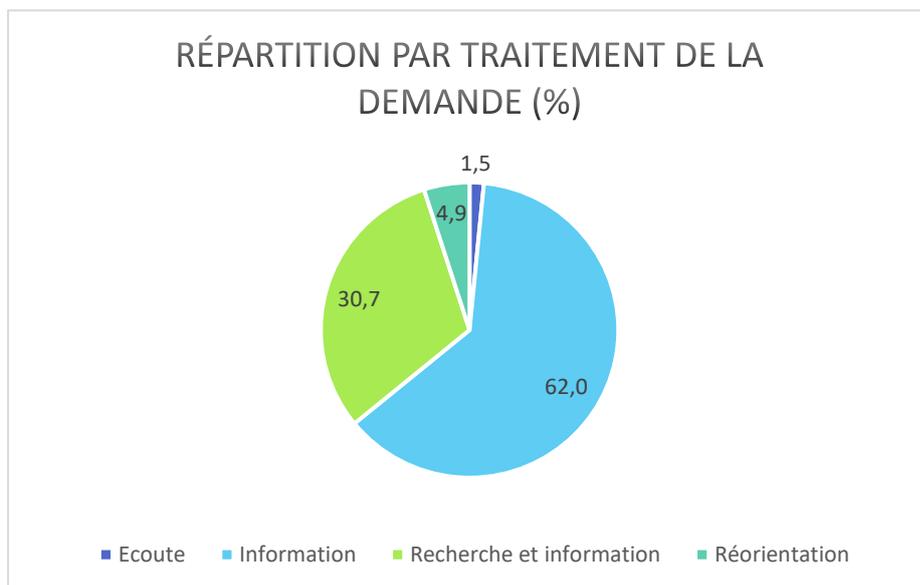
Les autorités mandantes (10.4% - +6% par rapport à 2023) nous consultent pour du **droit familial/civil** (autorité parentale) et du **droit social** (mutuelle).

Les consultations par un membre de Centre P.M.S. ont trait surtout à du **droit familial/civil** (autorité parentale), au **droit social** (autonomie) et **aide et protection/justice** (police).

Enfin, les « autres professionnels » ont contacté afin de nous questionner sur du **droit scolaire** (autre droit scolaire, exclusion et sanctions disciplinaires), du **droit familial/civil** (autorité parentale, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile) et en **droit social** (bail/logement, CPAS).

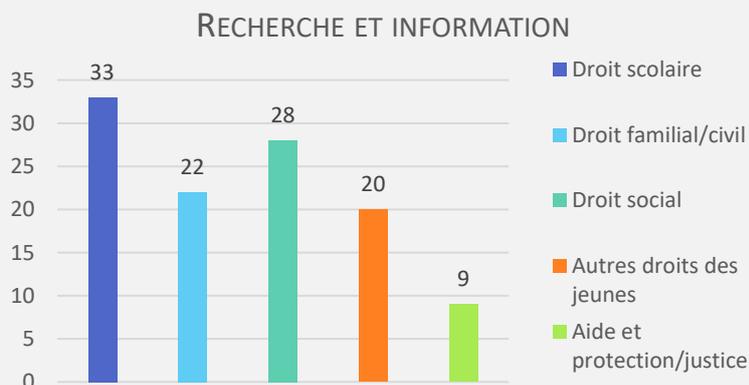
Comment la demande a-t-elle été traitée ?

Cette année encore la réponse a été apportée directement dans **62%** des consultations (+2.9%). Cette hausse s'explique notamment par l'expérience plus grande de l'équipe. Dans 30.7% des



demandes, une **recherche** a été effectuée pour communiquer une information juridique correcte et précise à la personne qui nous consulte. Cette manière de procéder contribue largement à perpétuer l'image d'un service fiable sur les informations

données. De même, la complexification du Droit, de l'accès aux droits et les modifications législatives variées nécessitent d'autant plus une formation continue des travailleurs amenés entre autres à mener des recherches juridiques plus nombreuses.



Les recherches en **droit scolaire** ont eu trait à l'obligation et fréquentation scolaire, autres droits scolaires, exclusion définitive, changement d'école/d'option. Le droit scolaire est actuellement en grand changement. Il y a lieu de bien se tenir à jour. En **droit**

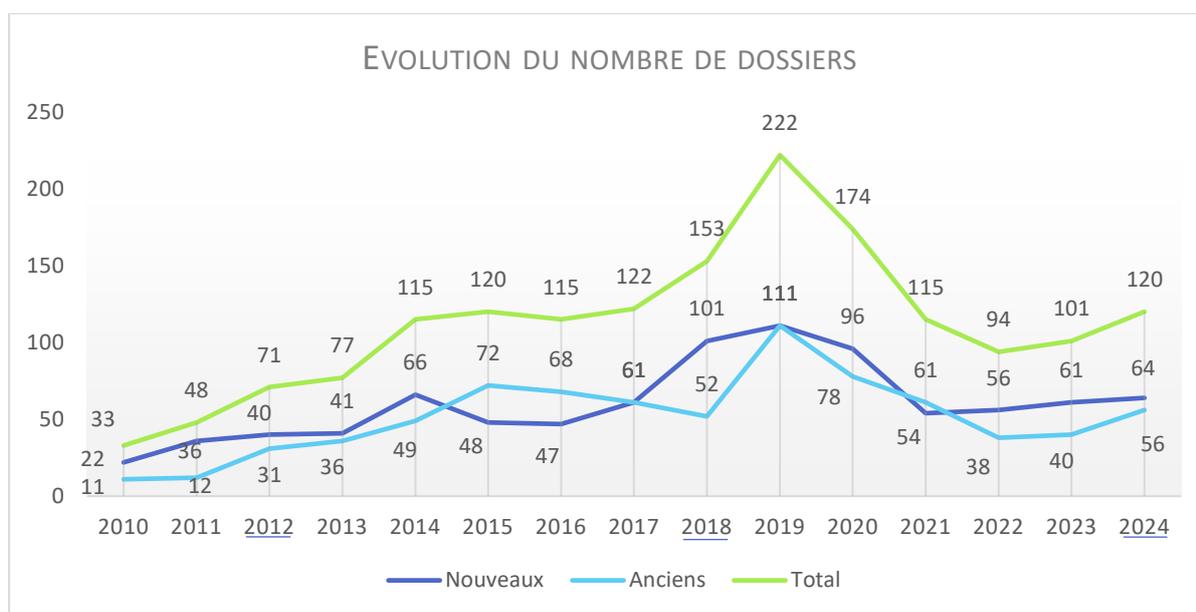
social, il a été nécessaire d'approfondir des recherches concernant le bail/logement, le CPAS et le droit du travail. En **droit familial/civil**, les questions sur l'autorité parentale et l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile ont dû être approfondies. En **autres droits des jeunes**, il s'est agi de recherches sur le droit des étrangers et la santé mentale. Enfin, ont dû être approfondies en **aide et protection/justice** des questions sur le droit pénal, la police et la protection de la jeunesse (FQI).

Les **réorientations** sont stables par rapport à 2023. Et, le pourcentage reste faible(4.9%). On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et les particuliers ou que les possibilités de réorientation sont moindres qu'ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2024, le SDJ Lux a notamment réorienté vers des services spécialisés en droit des étrangers, les autres SDJ...

b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent, dans leurs démarches sociales et juridiques, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

Nombre de dossiers



Le **nombre total de dossiers traités** en 2024 est en hausse. En effet, l'équipe a traité 120 dossiers sur l'année 2024. Le nombre de nouveaux dossiers ouverts poursuit son augmentation (+3 dossiers). Toutefois, la hausse du nombre total de dossiers est liée à la hausse du nombre de dossiers ouverts avant 2024 qui ont été traité durant cette année (+16 dossiers). Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre de dossiers clôturées dans les 6 à 12 mois. Mais également par le fait que 72% des dossiers ouverts en 2023 l'ont été après le 1^{er} juillet.

L'ouverture des dossiers est réalisée selon le principe *un dossier par jeune et par matière*¹².

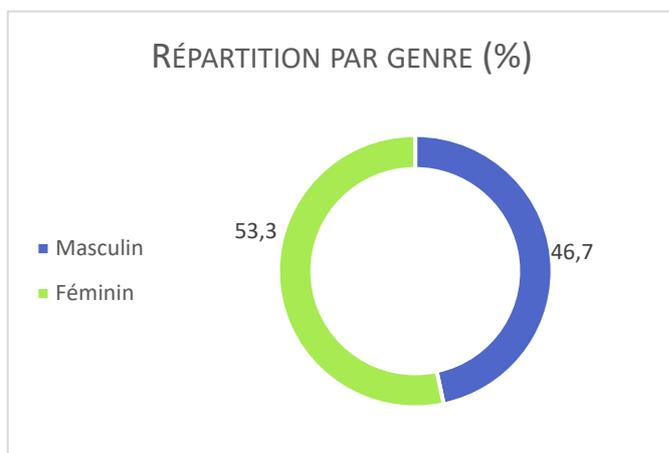
Le nombre total de jeunes accompagnés en 2024 est de 102 pour 120 dossiers traités. En effet, 86 jeunes ont sollicité un accompagnement pour réaliser des démarches dans une seule famille de droit. 14 jeunes ont rencontré des difficultés se juxtaposant. Ainsi, deux dossiers ont été ouverts pour ceux-ci et deux jeunes ont été accompagné dans des démarches liées à 3 familles de droit (dossiers). Certains dossiers sont qualifiés de « *Mammoth* » en regard de la charge importante

¹² Par matière nous entendons l'une des cinq grandes familles de Droit : droit scolaire, droit familial/civil, aide et protection de la jeunesse/justice, droit social et les autres droits des jeunes.

de travail que cela représente pour le travailleur ; il s'agit bien souvent de dossiers touchant à l'autonomie, au logement, à la santé mentale, aux jeunes à la croisée des secteurs,...

Qui sont les jeunes accompagnés ?

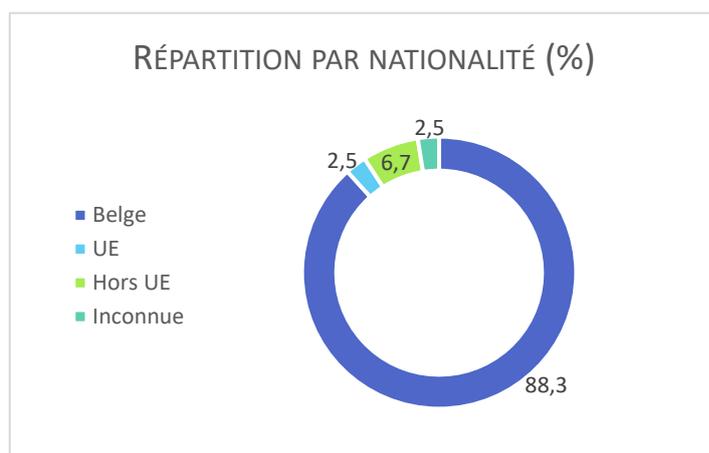
Genre



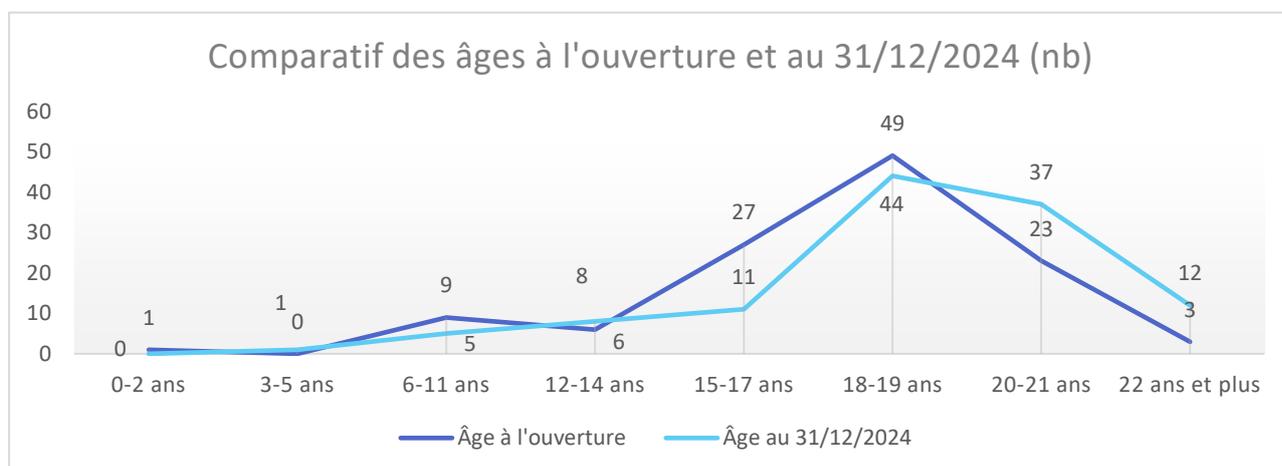
A l'instar des années précédentes et des consultations, les **filles** sont légèrement plus nombreuses que les **garçons** à être accompagnés en 2024.

Nationalité

De manière tout à fait stable au regard des années précédentes, les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province de Luxembourg sont essentiellement des **Belges** (88.3%). La proportion de jeunes provenant d'un autre pays en **U.E.** est en baisse par rapport aux années précédentes (-2.5%). Le nombre de jeunes ayant une nationalité **hors U.E.** est stable. En 2024, nous n'avons pas accompagné d'apatride.



Âge

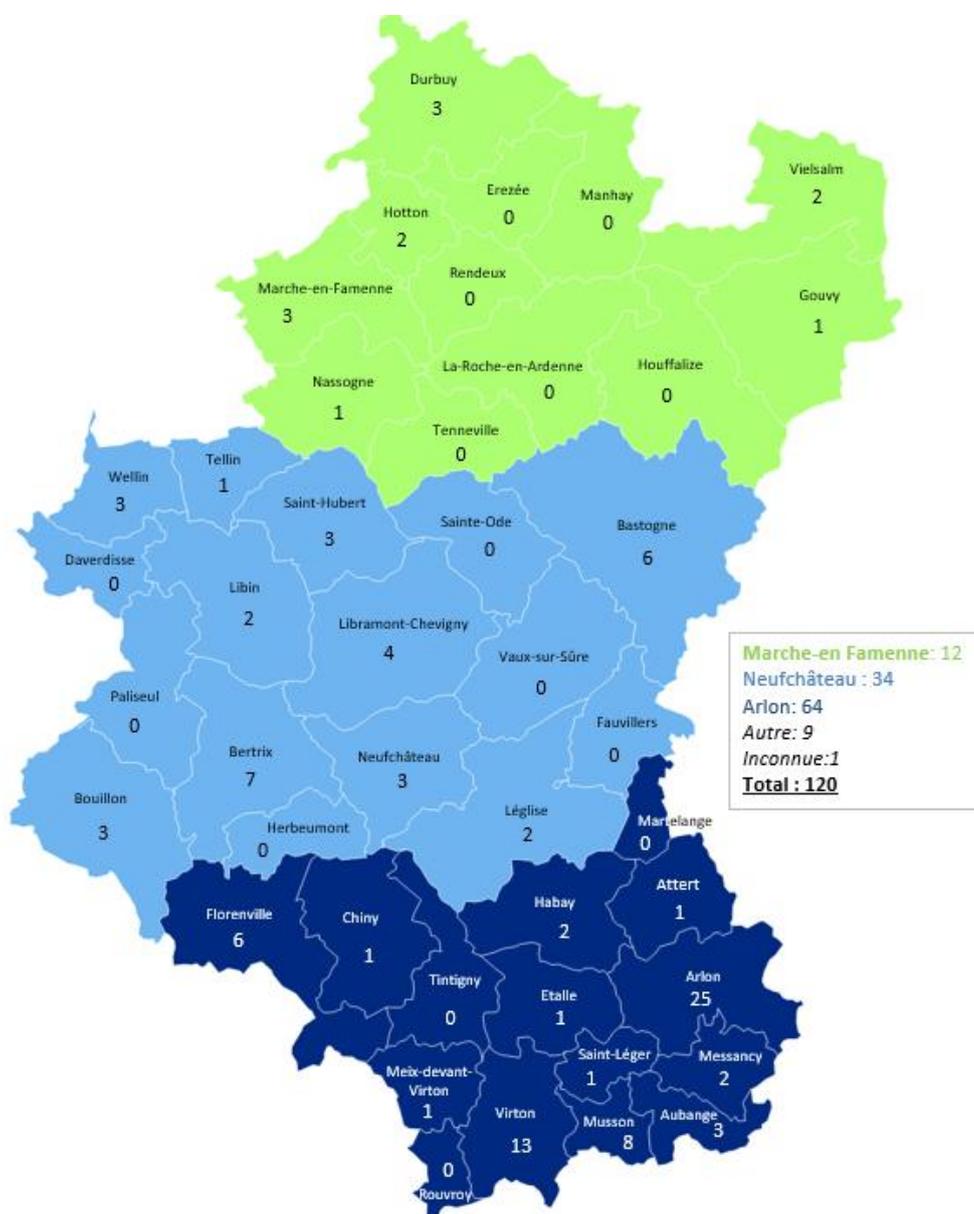


Au moment de l'**ouverture du dossier**, 41.5% des jeunes accompagnés ont entre 18 et 19 ans, il s'agit de nouveau de la catégorie d'âge la plus fréquente. Viennent ensuite les grands adolescents de 15 à 17 ans (22.9%). 22% des jeunes ont plus de 20 ans (soit 26 jeunes). Plus le dossier dure longtemps, plus l'âge du jeune au **31 décembre 2024** augmente.

Enfin, les moins de 15 ans représentent 13.5% des jeunes accompagnés. Cette année, 1 seul dossier a été traité concernant un enfant de – de 5 ans.

D'où viennent les jeunes accompagnés ?

L'équipe a à cœur d'être présente sur l'ensemble de notre territoire d'action et se montre accessible et mobile pour pallier les difficultés de mobilité omniprésentes sur notre territoire.



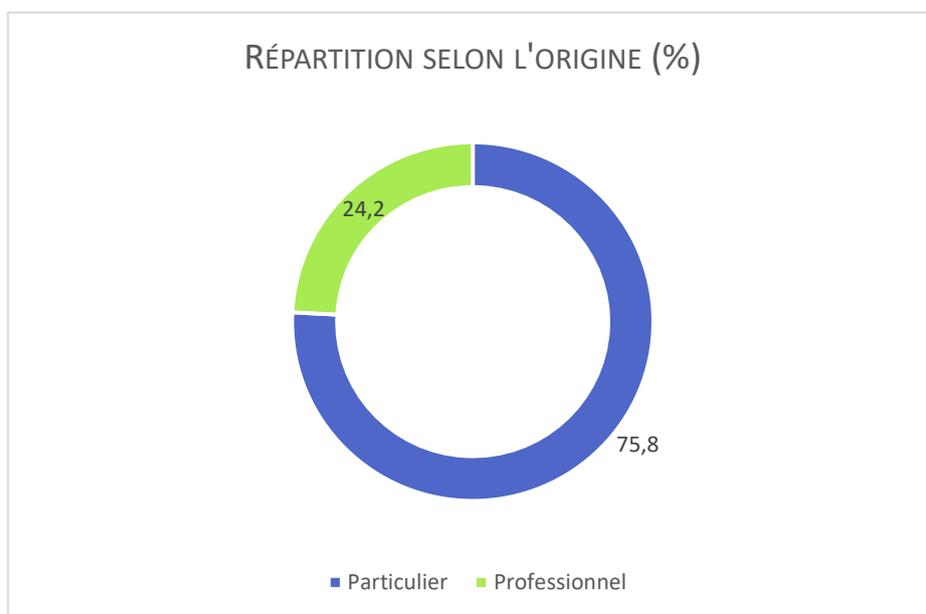
Historiquement, plus nous nous éloignons d'Arlon, moins les dossiers sont nombreux. Cela se confirme cette année encore. 64 dossiers ont été traités en 2024 pour des jeunes issus de la division d'Arlon, 34 de la division de Neufchâteau et 12 de la division de Marche-en-Famenne.

En 2024, 31 909 kilomètres ont été parcourus¹³ par l'équipe.

Inévitablement, accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l'urgence, quotidiennes n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les A.M.O. de la Province. L'équipe s'autorise à encourager davantage une autonomisation lorsqu'un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives plus lointaines.

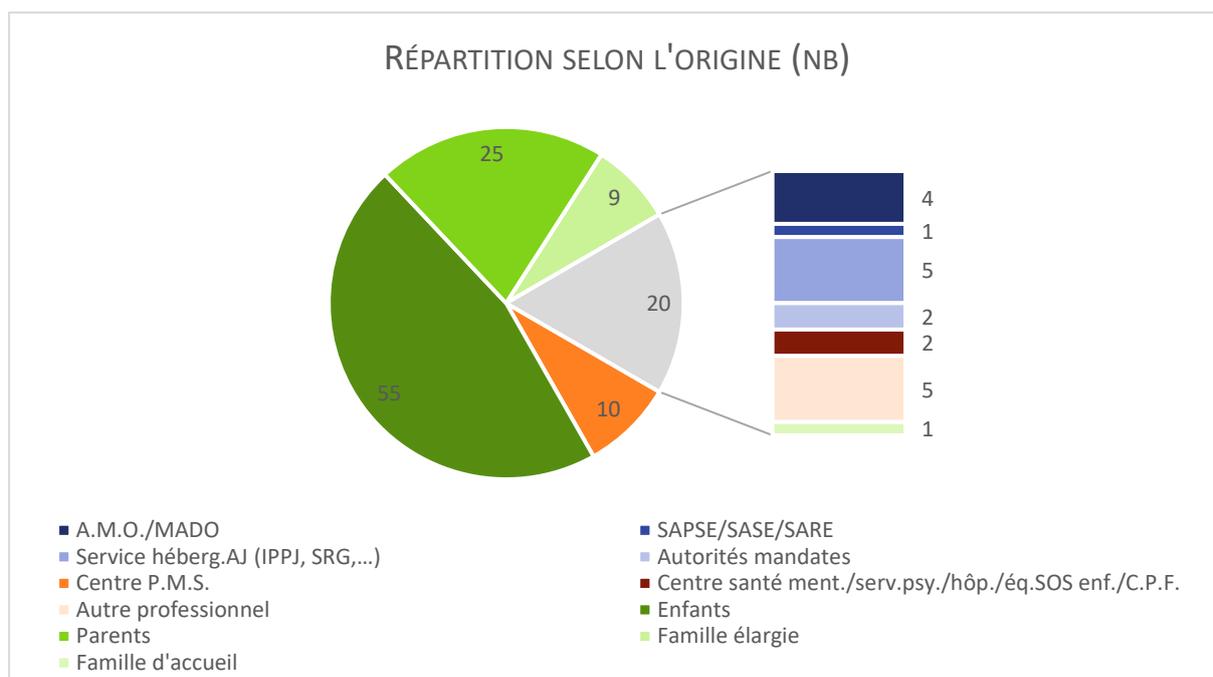
Quelle est l'origine des dossiers ?

La répartition est stable ; les particuliers sont dans 3 dossiers sur 4 à l'origine de l'ouverture du dossier.



Il est à souligner que si nous sommes davantage consultés par les parents, presque la moitié des dossiers sont ouverts à la demande directe des jeunes concernés (55% du total des dossiers, + 10%). Les jeunes et leur famille sont orientés vers notre service par des professionnels dans 24.2% des dossiers.

¹³ Tant pour les actions de prévention éducative que sociale.

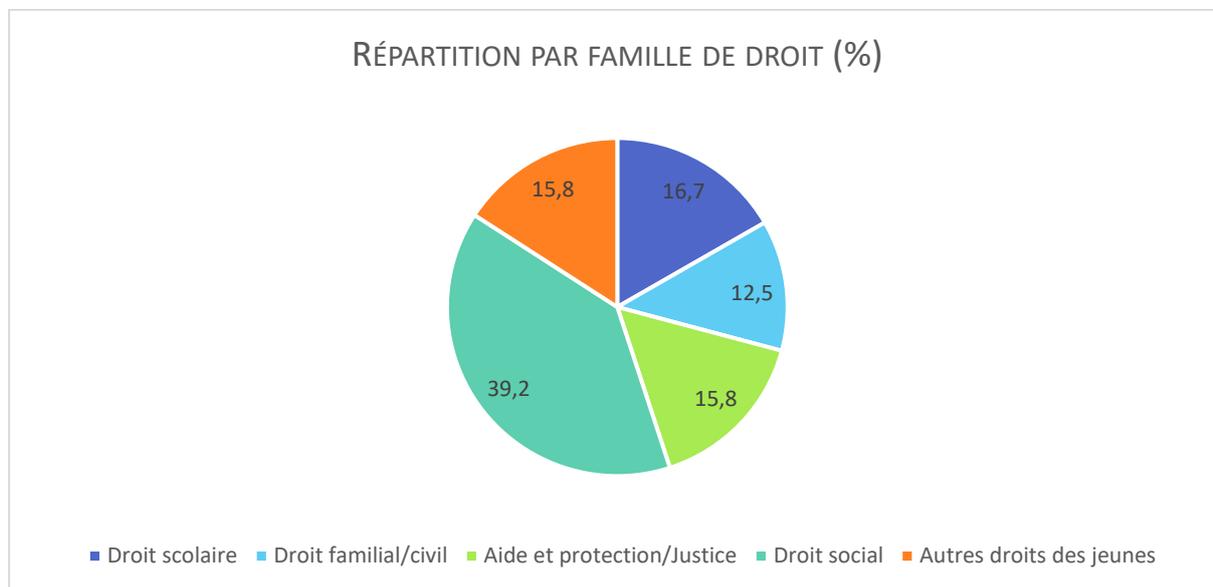


Comme les années précédentes, ce sont d'abord, parmi les origines-professionnels, les services du secteur de l'aide à la jeunesse de la Province de Luxembourg (en **bleu**) qui orientent les jeunes vers notre service (10%). Il est intéressant de souligner le faible taux d'ouverture de dossiers orientés par les **A.M.O./MADO** alors qu'ils sont les premiers professionnels à nous consulter. Cela s'explique par notre complémentarité ; nos collègues nous contactent afin d'obtenir des informations juridiques pour les situations qu'ils suivent. Cette manière de faire est conforme au projet pédagogique commun aux SDJ puisque nous avons la volonté de ne pas nous substituer aux services qui interviennent déjà dans une situation.

Les **C.P.M.S.** (10 dossiers), les **Centres de santé mentale/services psychiatriques, hôpitaux, équipes SOS enfants et centres de planning familial** (2 dossiers) orientent également vers notre service.

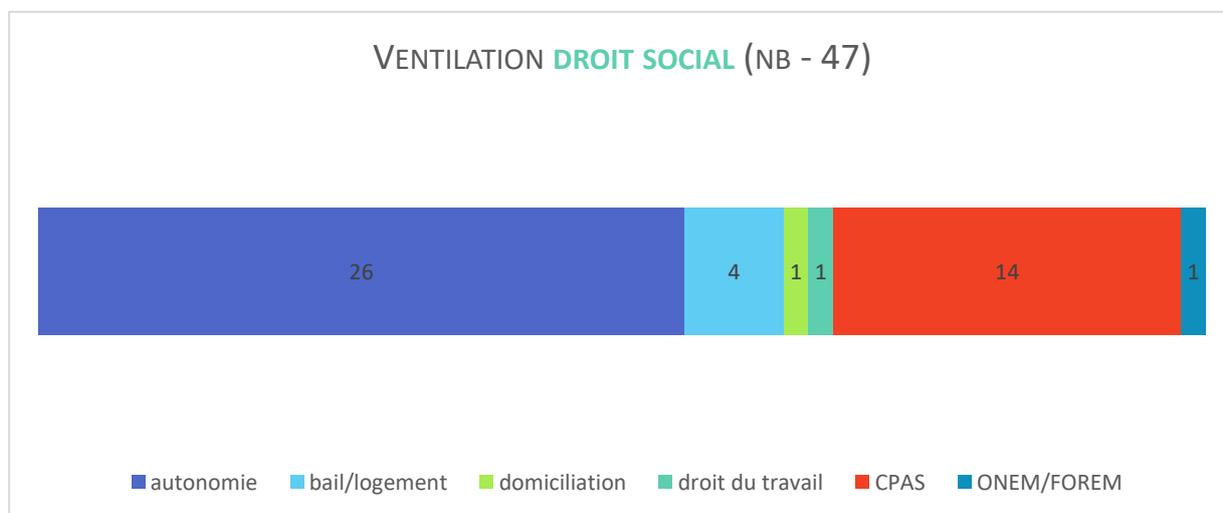
Quel est l'objet des dossiers ?

A l'instar des consultations, les dossiers sont répartis selon les cinq mêmes familles de droit.



Si les accompagnements relevant du **droit social** (47) figurent depuis plusieurs années dans les prédominants, ils se distinguent depuis 5 ans plus fortement ; cela représente environ 4 dossiers traités sur 10. Le **droit scolaire**, reste à la seconde place, même s'il poursuit sa chute (-1.4% ; 20 dossiers). Les dossiers ayant trait à l'**aide et protection/justice** augmente très légèrement égalant ainsi en nombre les **autres droits des jeunes** (19). De manière identique aux années précédentes, ce sont les dossiers en **droit familial/civil** qui sont les moins nombreux (15). Les tendances de ces dernières années sont stables.

Droit social



Sans surprise, les dossiers **autonomie** restent les premiers objets en droit social. Ce nombre élevé

demeure sans nul doute une conséquence des confinements que nous avons vécus il y a plusieurs années. En effet, nous émettons l'hypothèse que les relations familiales ont été mises à mal par les confinements surtout lorsque les liens étaient déjà précaires, poussant certains jeunes à l'autonomie. Notre présence également dans des projets, groupes de travail traitant de la thématique doit sans doute expliquer également ce nombre élevé. Nous sommes identifiés, par le réseau, comme étant un service ressource en la matière.

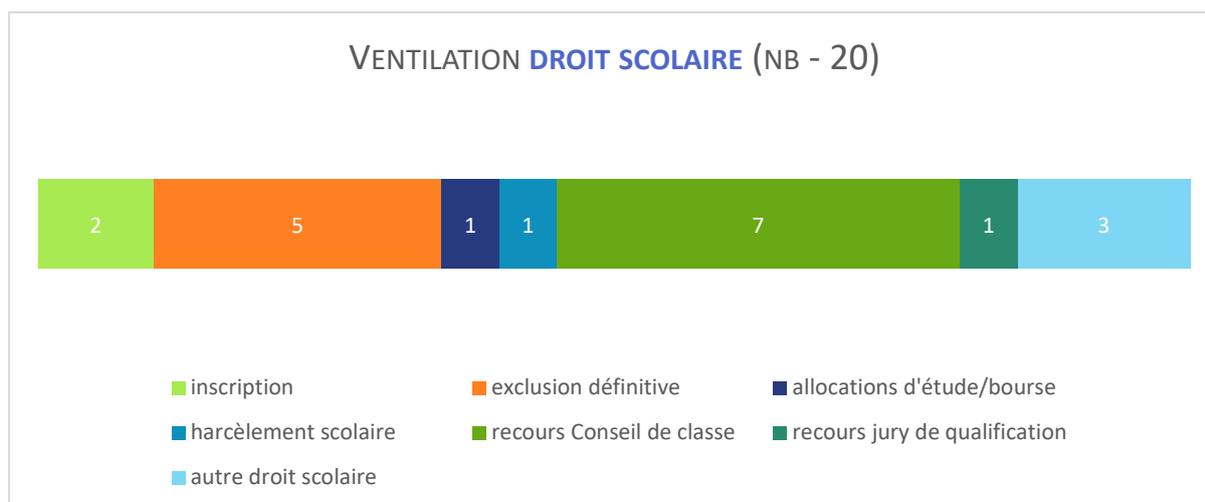
Les dossiers relatifs aux CPAS restent élevés et en augmentation cette année. Enfin, 10.6% des dossiers concernent également des jeunes qui vivent seuls puisqu'il s'agit des dossiers relatifs au logement et contrats de bail et domiciliation.

Ces dossiers en matière sociale constituent une charge importante de travail pour les intervenantes. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « *se mettre en autonomie* », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et des services auxquels s'adresser. Régulièrement, des problématiques telles qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide sociale générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande¹⁴. En effet, un travail de réseautage doit parfois être (ré)investi ; des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale ; aux relations avec le bailleur, émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et carencés.

Les difficultés inhérentes à l'accès au logement (manque de logements, loyers élevés...) complexifient davantage encore ces mises en autonomie.

¹⁴ Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistant social, régulariser la situation du jeune au niveau des mutuelles, allocations familiales, bourses éventuelles, rechercher un avocat au besoin (introduction d'un recours), faire réfléchir le jeune à son projet scolaire ou d'insertion professionnelle...

Droit scolaire

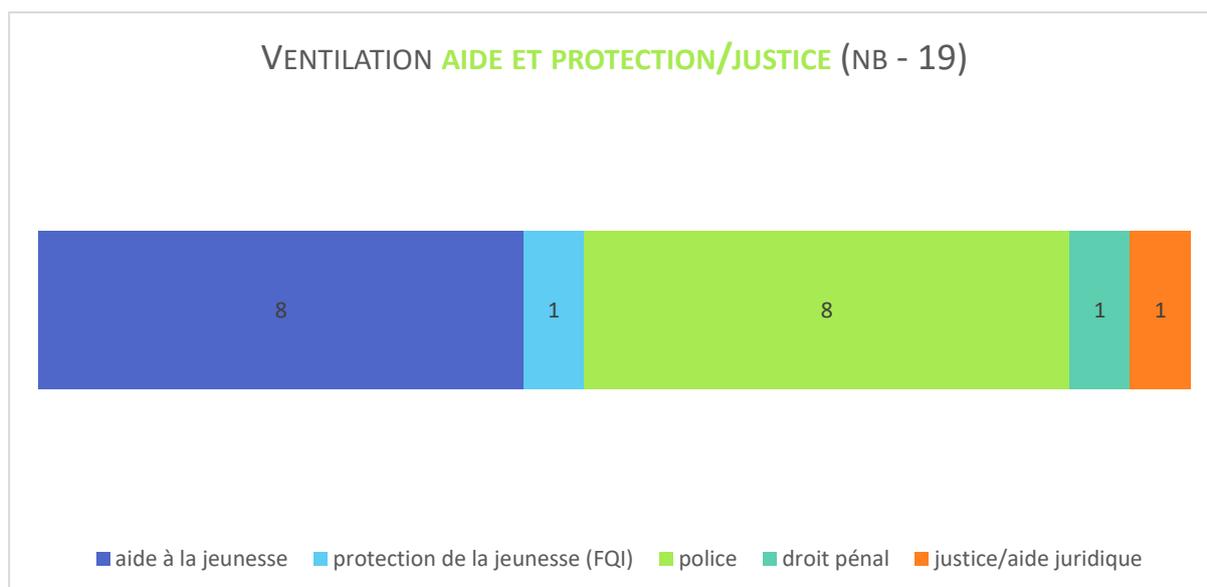


Le droit scolaire est complexe et souvent méconnu. Le SDJ Lux, à l'instar des autres SDJ, est régulièrement identifié comme étant le service « *ressource* » en la matière. Toutefois, le nombre de dossiers en la matière est en légère baisse (-1.5%).

En 2024, le service a géré 5 dossiers relatifs aux **exclusions scolaires** (soit deux dossiers de moins qu'en 2023), le chiffre est stable. Nous avons accompagné 7 jeunes pour tenter un **recours contre une décision de conseil de classe** (+3 dossiers). Les dossiers « **autre droit scolaire** » concerne des jeunes accompagnés pour une formation, introduire une plainte à la DGEO.

Cette année encore, aucun dossier n'a été ouvert pour accompagner des étudiants du supérieur alors que nous sommes régulièrement consultés à ce sujet. Nous postulons que ces étudiants ont davantage besoin d'une information juridique claire et précise plutôt que d'un accompagnement ; ceux-ci ayant bien souvent les ressources suffisantes pour effectuer les démarches seuls.

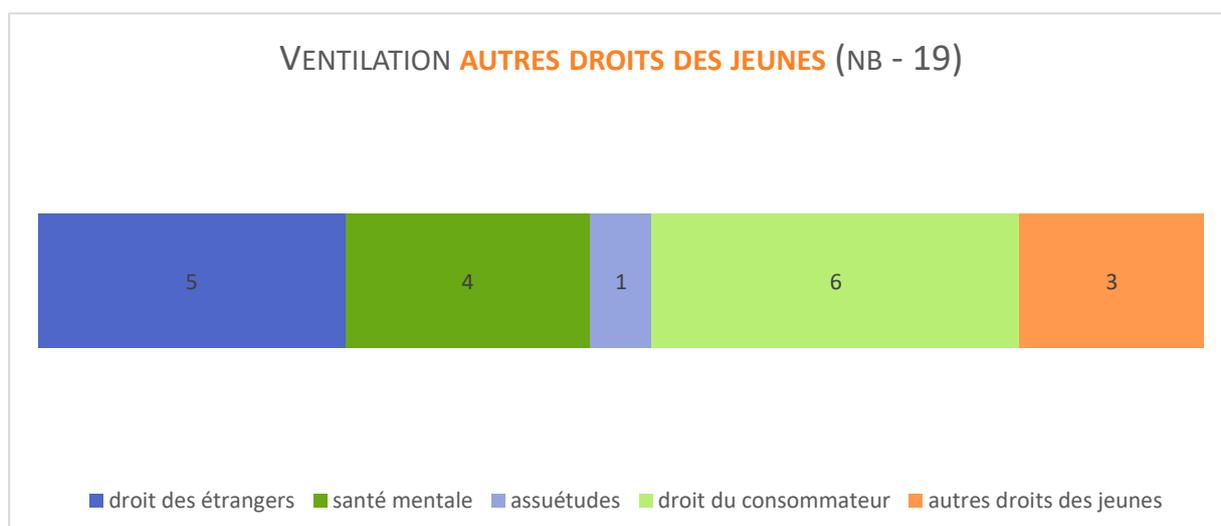
Aide et protection de la jeunesse/justice



D'année en année, la répartition des dossiers en aide et protection de la jeunesse/justice est identique. Dans cette catégorie, historiquement, nous accompagnons le plus, des **jeunes en difficulté ou en danger** (8 dossiers). Cette année toutefois, nous avons accompagné davantage de jeunes en conflit avec la Loi (8 **police**, 1 **FQI** et 1 **droit pénal**) soit 10 dossiers.

Malgré notre présence mensuelle au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert, force est de constater que le nombre de **jeunes mineurs en conflit avec la Loi** accompagnés par le Service est peu nombreux. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que les jeunes placés à l'IPPJ de Saint-Hubert y sont pour une durée courte (1 mois) et ne proviennent très souvent pas de la Province de Luxembourg. Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire pour le Service. Notre volonté est toujours de recentrer nos actions vers le public le plus fragilisé.

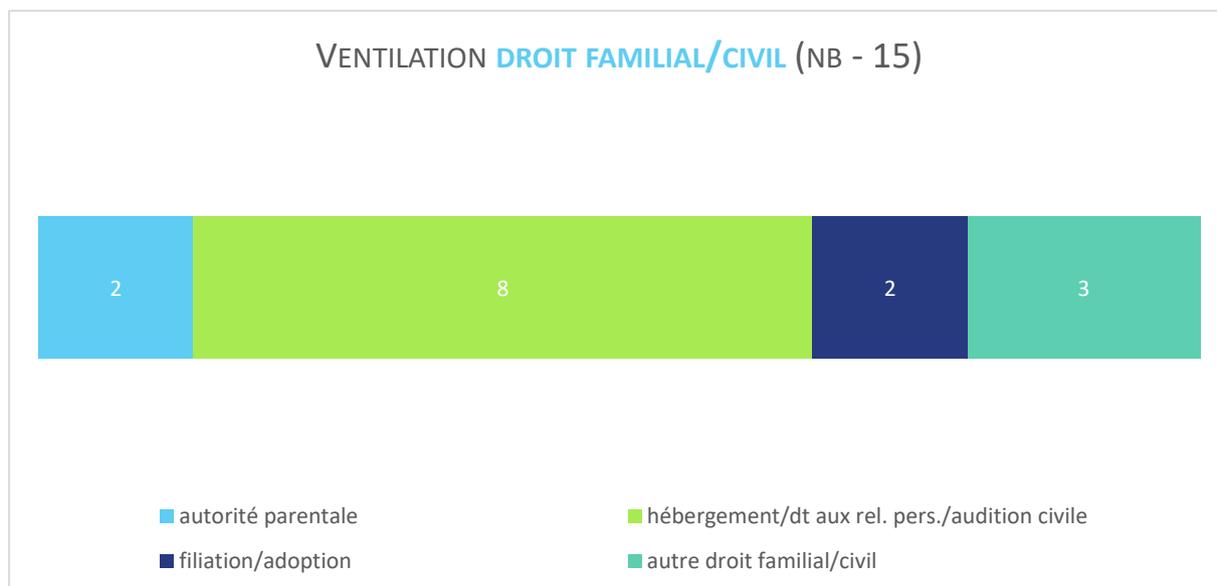
Autres droits des jeunes



Hormis l'apparition d'un dossier « **assuétudes** », la répartition en « *autres droits des jeunes* » est quasi identique à l'année précédente. Les deux principaux objets concernent le **droit du consommateur** et le **droit des étrangers**. Notons la hausse des dossiers en **santé mentale** (+2).

Le constat selon lequel il y aurait une augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins est toujours actuel. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être ambivalents quant à l'accompagnement qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinés ou sabotés. La mise en place de notre projet de prévention sociale autour de la santé mentale (depuis 2019) est réellement porteuse de sens pour les jeunes et pour les travailleurs.

Droit familial/civil



En 2024, le nombre de dossiers en droit familial/civil est stable (bien qu'en légère augmentation, +1.6%). Cela représente 15 dossiers sur les 120 traités. 8 dossiers sont relatifs à **l'hébergement de l'enfant/droit aux relations personnelles/audition civile**. Même si l'augmentation paraît faible, cette augmentation pourrait venir d'une modification législative¹⁵ permettant aux enfants d'être accompagnés lors de leur audition par un juge de la famille. Nous verrons dans les années à venir si le service est plus souvent amené à accompagner les enfants dans cette démarche d'autant plus que les services droit des jeunes sont mentionnés dans la lettre d'invitation envoyée par les juges aux enfants.

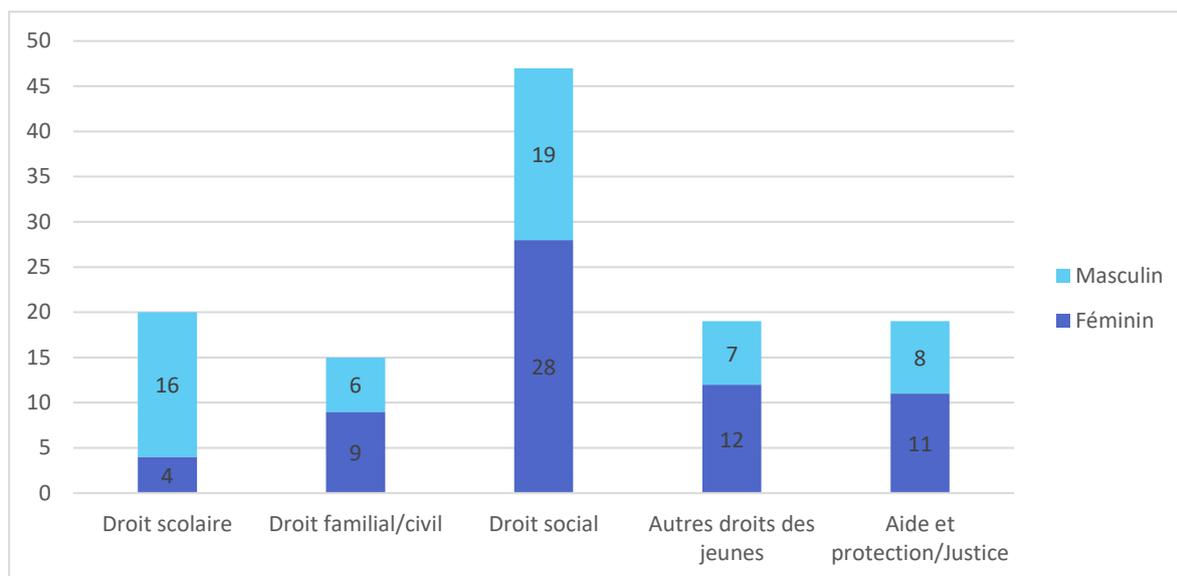
¹⁵ Loi du 27 mars 2024 portant dispositions en matière de digitalisation de la justice et dispositions diverses Ibis

Viennent ensuite des dossiers « autres droit familial/civil » (3), « autorité parentale » (2) et « filiation/adoption » (2).

Ce nombre est relativement bas comparativement aux nombres de consultations (90/383 objets). Cela semble sans conteste en lien avec notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux puisque cela limite notre intervention au stade de l'information. Rappelons que 18 consultations sur 22 à propos de l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile ont été formulées par les parents. 0 proviennent des enfants directement.

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser les données pour affiner notre analyse.

Croisement entre l'objet du dossier et le genre du jeune accompagné.



Pour rappel, 53.3% des dossiers concernent des filles contre 46.7% de garçons accompagnés.

Hormis en droit scolaire et en droit social, il y a peu de distinction selon le genre.

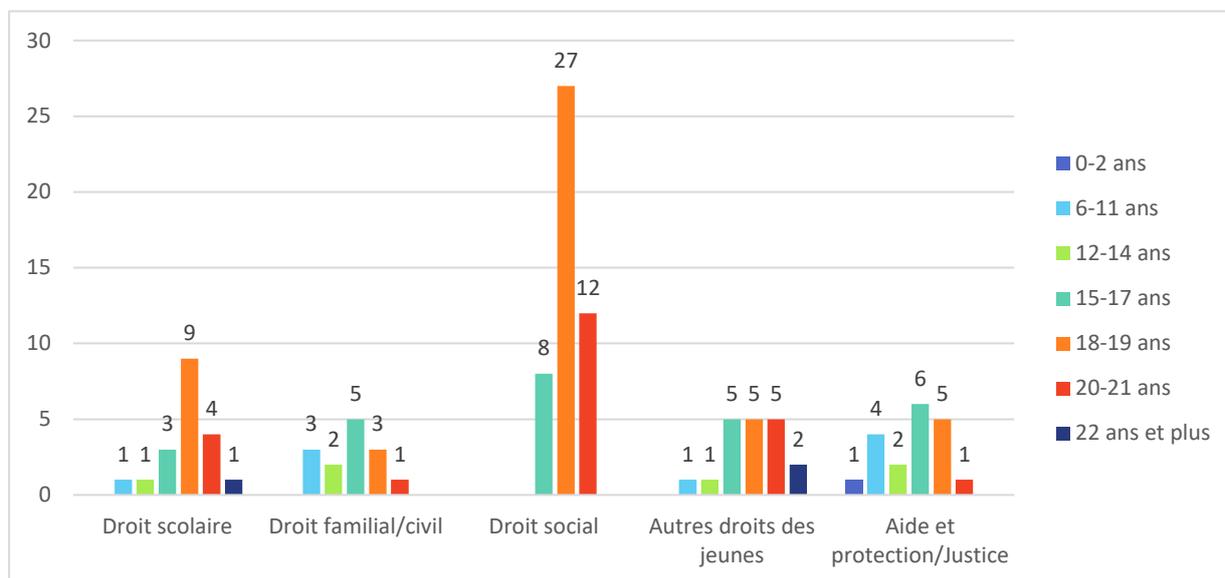
Toutefois, en droit scolaire, nous constatons que les garçons sont largement représentés. Tous les dossiers « exclusions définitives » sont masculins de même que 7 dossiers sur 8 relatifs aux recours contre une décision du conseil de classe ou jury de qualification.

En droit familial/civil, les filles sont légèrement plus représentées dans les dossiers « hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile » (6 dossiers sur 8).

Les dossiers « autonomie » concernent plus de filles (18) que de garçons (8) de même pour les dossiers « CPAS ».

Les 4 dossiers « *santé mentale* » concernent tous des jeunes **filles**. Celles-ci sont plus nombreuses à bénéficier d'un accompagnement « *aide à la jeunesse* ».

Croisement entre l'objet et l'âge du jeune accompagné à l'ouverture du dossier.



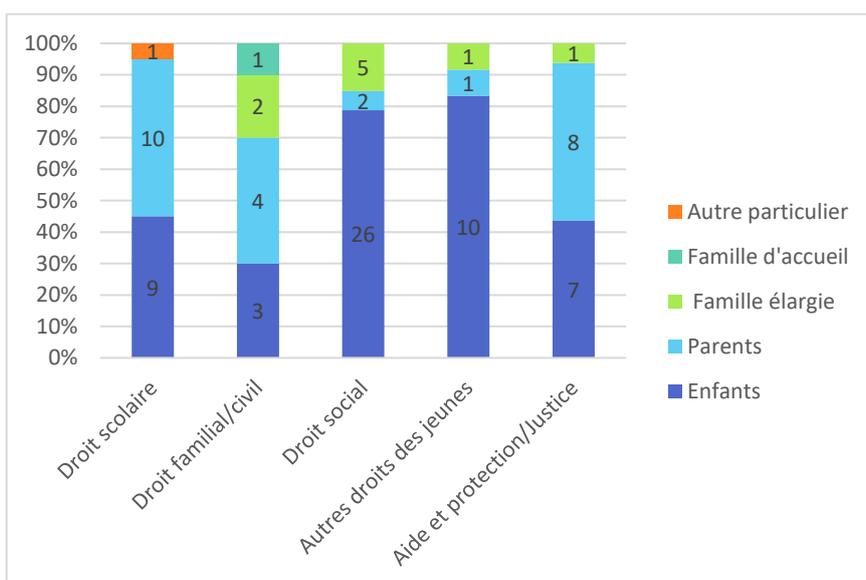
Le croisement des données relatives à l'objet de la demande et à l'âge du jeune lors de l'ouverture de son dossier nous donne quelques indications intéressantes.

- Un seul dossier a été ouvert pour un enfant âgé entre **0-2 ans**. Il s'agit d'un dossier « *aide à la jeunesse* » en lien avec des difficultés/violences au sein de la fratrie.
- Il n'y a pas, en 2024, d'enfant âgé entre 3 et 5 ans au moment de l'ouverture du dossier.
- 9 dossiers ont concerné des enfants de **6 à 11 ans**. Les trois dossiers en droit familial/civil vise exclusivement un accompagnement en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile. 4 dossiers « *aide et protection/justice* » (police et aide à la jeunesse), un dossier « *santé mentale* » et un dossier « *inscription scolaire* ».
- Les enfants de **12 à 14 ans** ont été accompagnés dans 6 dossiers. Les objets étant pour chaque : hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile, filiation/adoption, aide à la jeunesse, police, exclusion définitive, droit des étrangers.
- Les jeunes de **15 à 17 ans** représentent 27 dossiers traités en 2024. Parmi ceux-ci, 6 dossiers « *autonomie* » sur 8 en droit social. 6 dossiers « *aide et protection/justice* » dont 4 « *aide à la jeunesse* », 5 dossiers « *droit familial/civil* » dont 2 dossiers relatifs à l'autorité parentale et 2 dossiers en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile.
- Les jeunes âgés de **18 et 19 ans** sont les plus représentés (49). Sur les 27 dossiers en droit social, 15 concernent l'autonomie et 9 les CPAS. 9 dossiers concernent la scolarité

(4 recours contre une décision d'un conseil de classe et 3 exclusions définitives). 5 dossiers sont classés en aide et protection/justice dont 3 dossiers « police ».

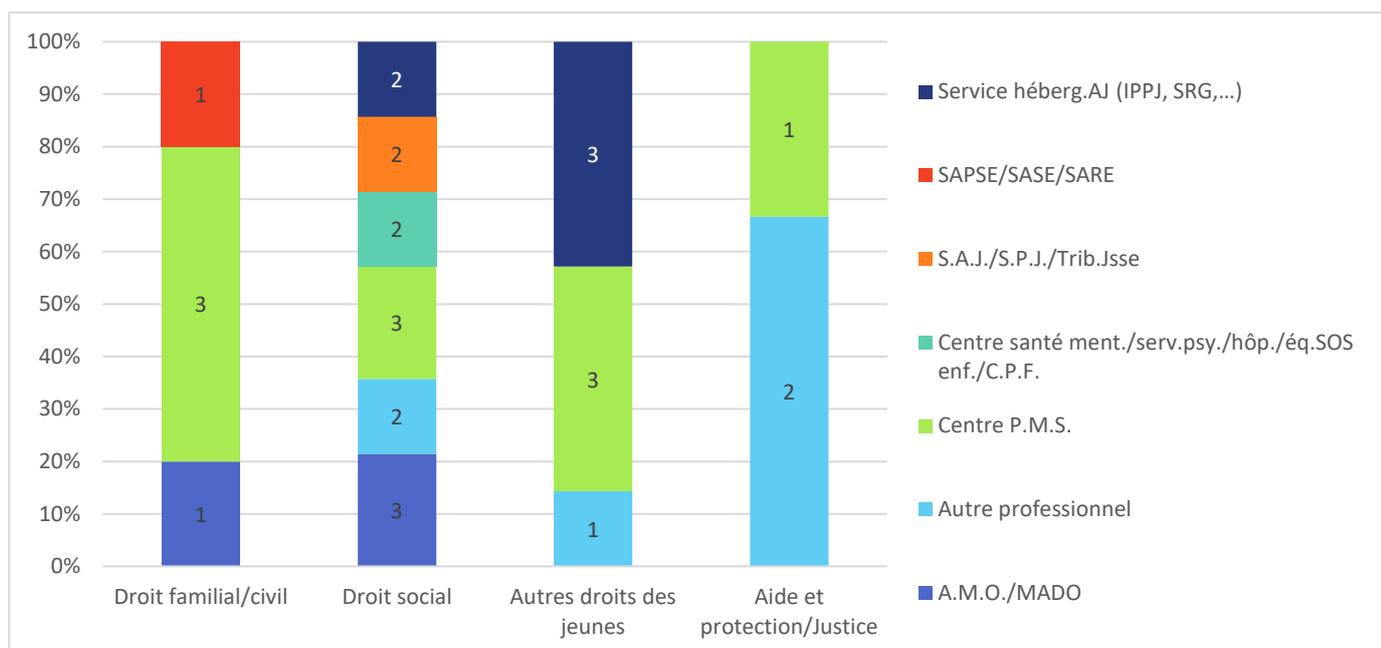
- Les jeunes de **20 et 21 ans** (23 dossiers) sont principalement accompagnés pour du droit social (5 « *autonomie* », 3 « *bail/logement* », 3 « *CPAS* »). 5 dossiers ont été ouverts pour des autres droits des jeunes (dont 2 dossiers « *mineur consommateur* »).
- Enfin, 3 dossiers ont été ouverts pour des jeunes âgés de **22 ans et plus**. Parmi ceux-ci, deux dossiers concernent du droit des étrangers. Un dossier a été ouvert pour un jeune accompagné depuis plusieurs années par le service dans le cadre d'autres démarches. L'autre l'a été pour un jeune particulièrement vulnérable (à la rue, sans famille ni titre de séjour). Le 3^{ème} dossier a été ouvert pour un jeune homme que nous avons accompagné dans le cadre d'un recours contre une décision de conseil de classe dans l'enseignement supérieur.

Croisement entre l'origine de la demande et l'objet



En croisant ces données, nous pouvons constater que les **parents** (25) sont à l'origine de la demande plutôt pour les questions scolaires (de manière indifférenciée), de toutes les questions en lien avec l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et 4 dossiers « *aide à la jeunesse* » sur 8.

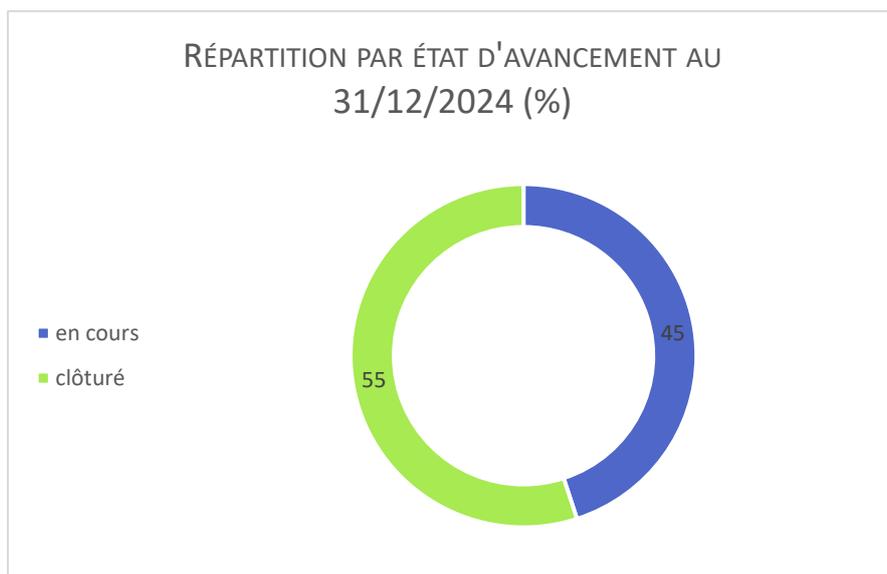
Tandis que les **enfants** s'adressent directement à nous pour les questions en lien avec le droit social (autonomie (16/26), CPAS(6/26)), avec la santé mentale (4/10), les recours contre une décision du conseil de classe (4/10) et la police (4/7). La **famille élargie** nous a consulté pour du droit social (CPAS et autonomie- 5/9).



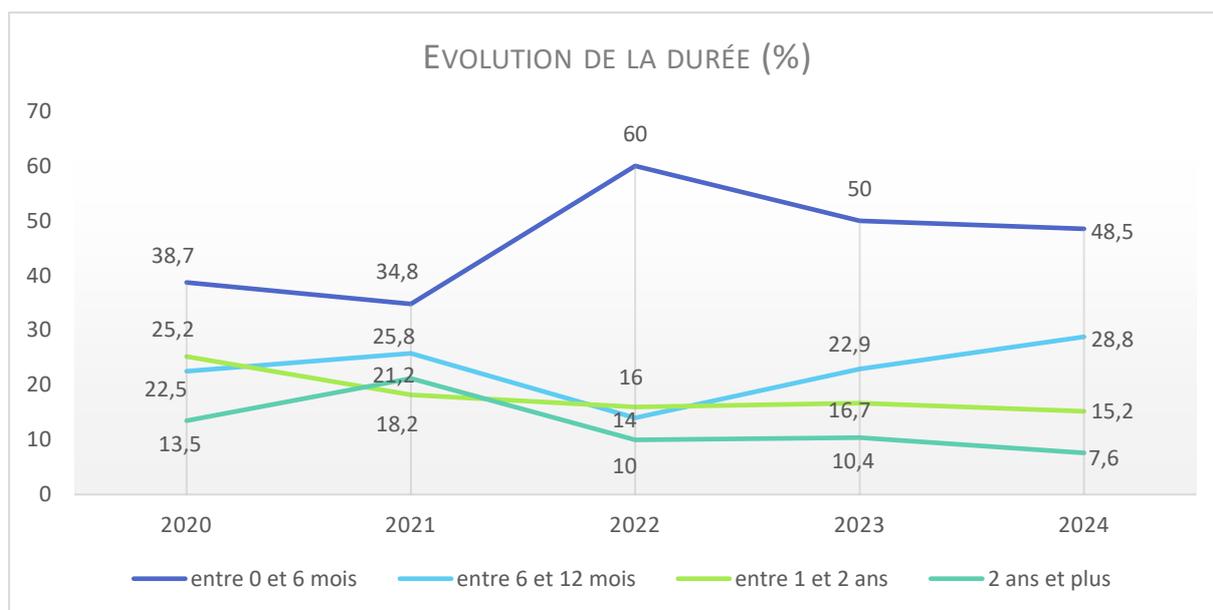
En ce qui concerne les dossiers orientés par des professionnels, nous pouvons constater que les **A.M.O./MADO** nous renvoient des jeunes pour du droit social (autonomie, 3 sur 4), les **services résidentiels de l'aide à la jeunesse** (5) orientent des jeunes pour du droit des consommateurs (3) et de l'autonomie (2). Nous avons accompagné 10 jeunes orientés par un **Centre P.M.S.** Les démarches effectuées avec les jeunes concernent du droit familial/civil (3), du droit social (autonomie -3), d'autres droits des jeunes (3). Enfin les **services de santé mental** et **autorités mandantes** ont chacun orienté 2 jeunes pour un accompagnement vers l'autonomie.

Il n'y a, de nouveau cette année, pas eu de réorientation par un professionnel vers nous pour l'accompagnement d'un jeune dans une difficulté en lien avec le droit scolaire.

Quelle est la durée des dossiers ?

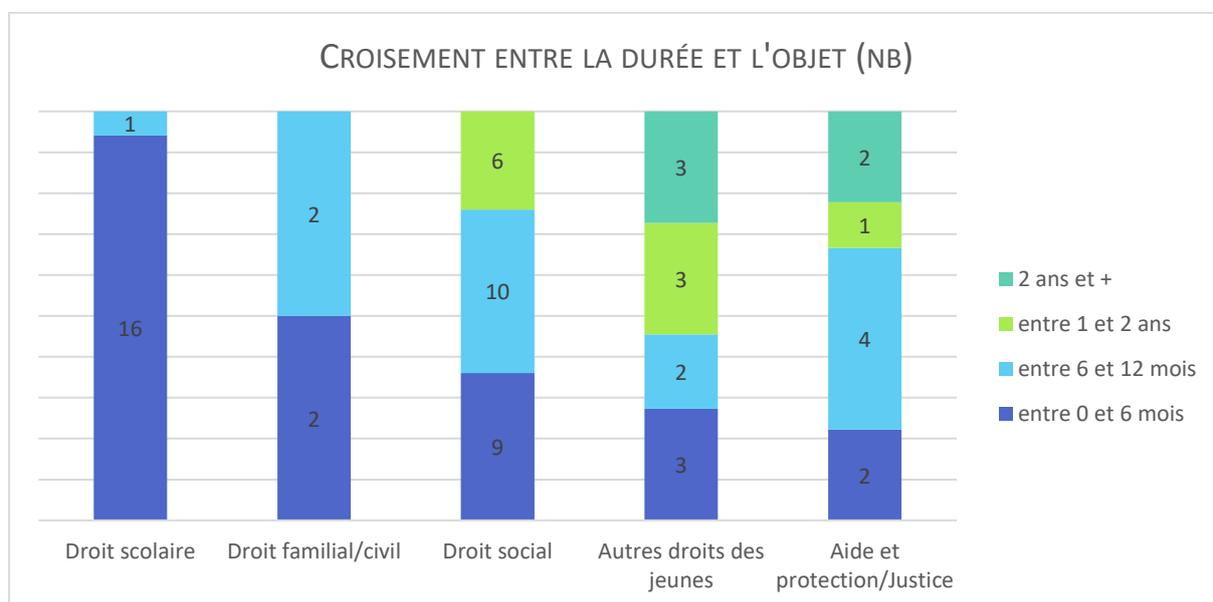


Au 31 décembre 2024, 45% des dossiers traités durant l'année étaient encore **en cours**.



La tendance observée depuis 2022 se confirme ; le taux de clôture est plus rapide que les années précédentes. Même si la durée inférieure à 6 mois chute de 1.5%. Cela se fait au profit de la tranche « entre 6 et 12 mois » (+6.9%) de sorte que 77.3% des dossiers sont clôturés endéans l'année. Les deux autres tranches étant stables (légère diminution).

Par ailleurs, nous constatons un lien entre la durée des dossiers et certains objets.



Les dossiers en droit scolaire sont le plus fréquemment clos en moins de 6 mois. Cela s'explique notamment par les délais fixés par la législation. Cette année encore, les dossiers en droit social ont été rapidement traités, comme en 2023 ; 19 dossiers sur 25 ont été clôturés avant 12 mois. Toutefois, certains de ces dossiers nécessitent un traitement plus long, puisque 6 dossiers sont ouverts depuis plus d'un an. Cette durée s'explique par la longueur des démarches à effectuer

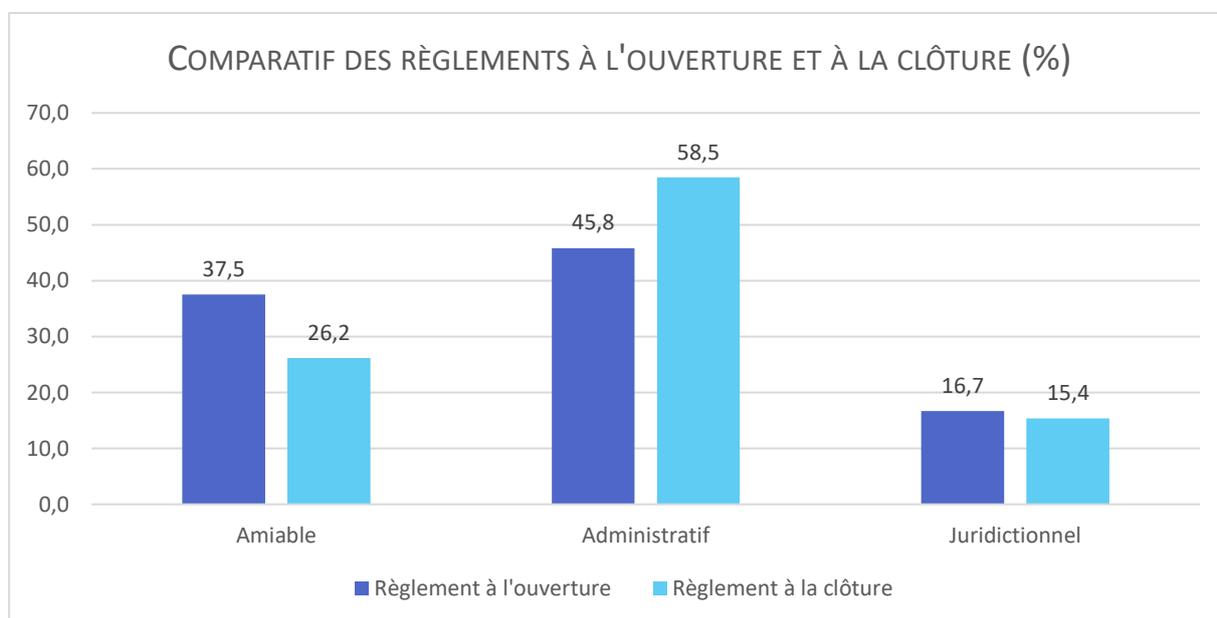
(difficulté à trouver un logement, renvoi de balles AJ/CPAS, recours contre un refus d'octroi d'aide par un CPAS). Les dossiers de 2 ans et plus concernent des procédures en droit des étrangers ou dans le secteur de l'aide et la protection de la jeunesse.

Comment les dossiers sont-ils traités ?

De manière stable, le règlement des dossiers s'opère d'année en année, majoritairement, par la voie administrative. La tendance est à la baisse en 2024 (-15.6%). Au profit des règlements à l'amiable qui augmentent de 15.7% (à l'ouverture).

Cela dit, il est à noter qu'en regard des années précédant 2018, les résolutions administratives se distinguent plus nettement des règlements amiables et juridictionnels.

Au vu de cette prépondérance de règlement administratif (et du vécu des travailleurs), il semble que notre maîtrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) soient souvent nécessaires pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. Souvent, il s'avère qu'il ne doit pas être envisagé de recourir aux autorités juridictionnelles. L'analyse du graphique ci-dessous nous montre que les dossiers qui ont d'abord été envisagés selon une résolution amiable évoluent lorsque cela n'a pas fonctionné ainsi vers une résolution administrative plutôt que juridictionnelle.



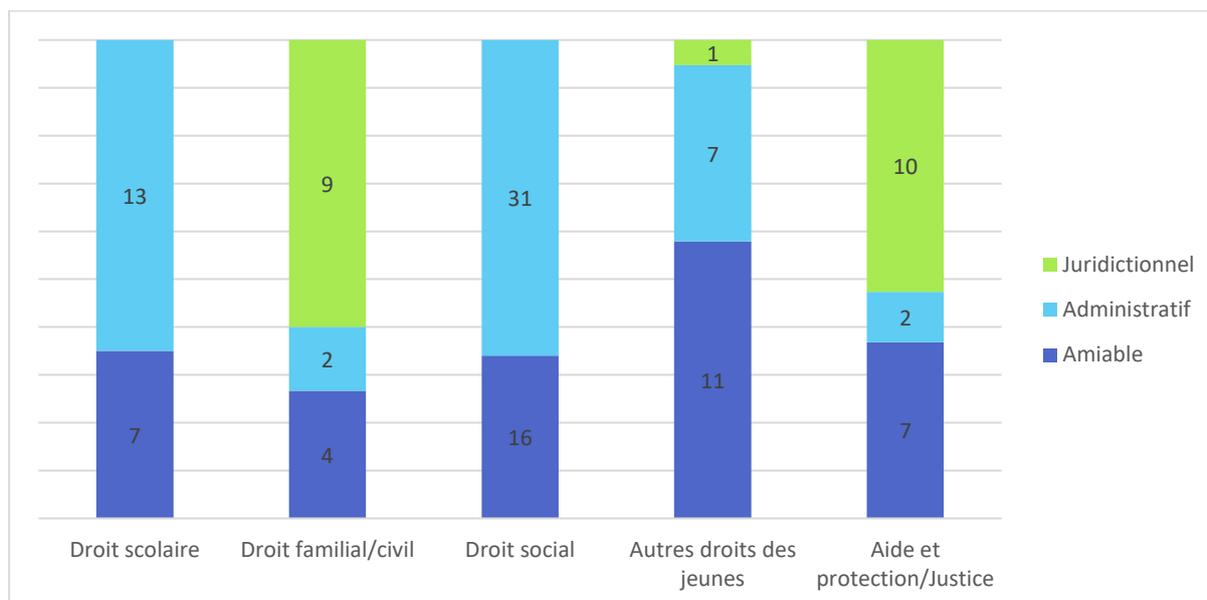
Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions (voir pas du tout en 2024) parce

que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateurs sont infirmés, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens.

A cette grille de lecture, nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats travaillant dans l'aide juridique sont spécialisés en droit scolaire. Nous collaborons essentiellement avec un avocat du barreau de Namur. Ensuite, les indemnités de procédure, si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles, peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde en conséquence dans le parcours du jeune, celui-ci ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.

Elément intéressant à noter cette année encore en ce qu'il renforce le constat d'une augmentation des demandes et accompagnements du volet plus « répressif » dans la famille de droit « Aide et protection de la jeunesse/Justice », elle comporte le plus grand nombre de dossiers avec une action judiciaire.



Les **démarches amiables** sont fréquentes en matière du droit du consommateur (autres droits des jeunes). Nous nous mettons en contact avec le créancier en vue de trouver une solution à la situation du jeune. Mais également en droit social (autonomie, CPAS).

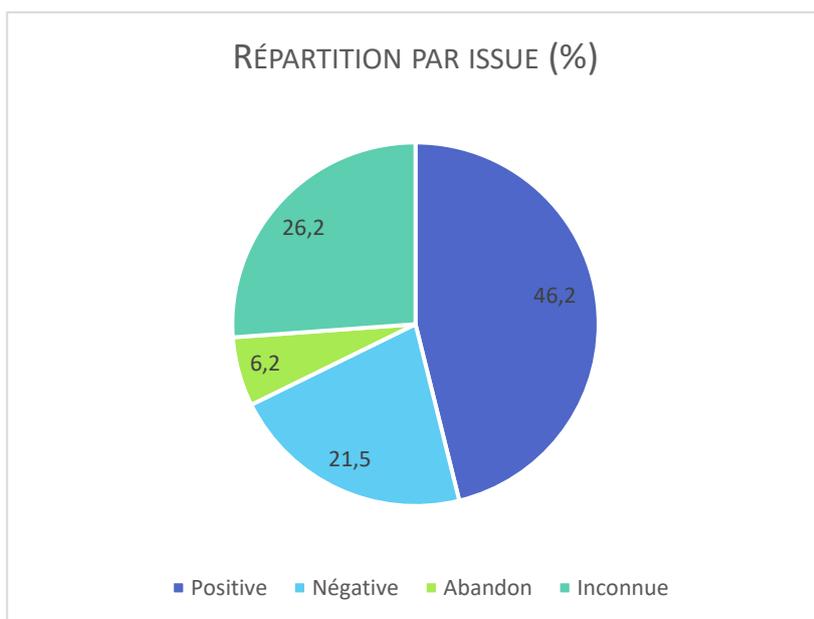
Concernant le droit social, le **règlement administratif** est la voie la plus fréquemment envisagée. Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif de RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une

intention frauduleuse du jeune. Les nombreux recours scolaires que nous effectuons se situent dans le règlement administratif.

Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.

Les dossiers en droit familial/civil ont davantage de **résolution judiciaire** car il s'agit de dossiers pour lesquels l'action est déjà en cours (préparation d'un jeune à une audition devant le juge de la famille par exemple). La résolution judiciaire est également très fréquente dans les dossiers « *aide et protection/justice* ». A l'instar du droit familial/civil, ce sont souvent des jeunes qui souhaitent un accompagnement dans une procédure déjà en cours (police...).

Quelle est l'issue des dossiers ?



En 2024, le nombre d'issues **positives** est stable (46.2%).

Le nombre d'issues **négatives** augmentent de 4.8%.

Les situations d'**abandon** baissent (-2.1%).

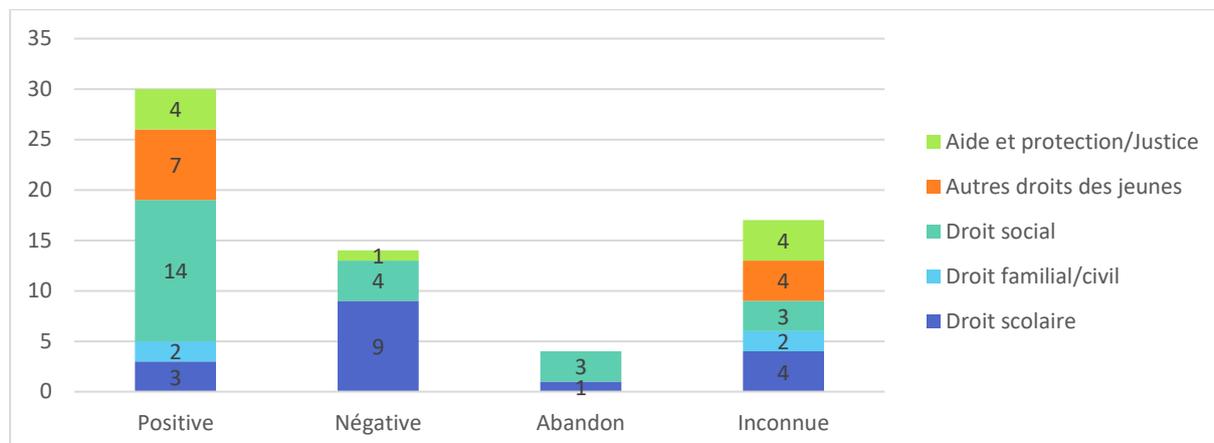
Les issues **inconnues** diminuent de 3%. Il s'agit des situations dans lesquelles le jeune a rompu le contact avec le service.

A l'instar des années précédentes, le **droit scolaire** connaît beaucoup d'issues négatives (9 dossiers sur 14 dossiers à issue négative). Cependant, il faut relativiser ce constat : sur les 17 dossiers clôturés en droit scolaire, seuls 9 ont abouti négativement.

Les issues positives se font en **droit social** (famille de droit la plus nombreuse) et les **autres droits des jeunes**.

Sans surprise, la moitié des dossiers ayant une issue inconnue se retrouve en **droit social** (autonomie et CPAS) ; il s'agit aussi de 3 dossiers sur 4 avec un abandon des démarches. Pour

rappel, il s'agit des dossiers les plus fréquents et souvent longs à aboutir. 10 dossiers en **droit social** ont abouti positivement.



Les actions de prévention sociale

« L'action de prévention sociale vise à agir sur l'environnement social des jeunes afin de le rendre plus propice à leur épanouissement et à leur émancipation. Elle vise également à apporter une réponse globale à des problèmes individuels et collectifs ainsi qu'à développer une dynamique de réseau »¹⁶.

« L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre, des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province de Luxembourg et des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de l'arrondissement de la Province de Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique, l'as de l'A.S., poursuivant deux objectifs : d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école. La création du jeu a été soutenue financièrement par les 3 C.A.A.J. de la Province de Luxembourg.

Le SDJ se charge de la coordination du projet (partenariat, diffusion de l'outil, animations, regroupement des données collectées...).

En 2024, nous avons poursuivi l'action entamée en 2021 visant à optimiser le recueil de la parole des jeunes. En effet, les animations réalisées nous permettent de recueillir depuis des années la parole des élèves sur le bien-être à l'école. Jusqu'à présent, les données recueillies faisaient l'objet d'une analyse qui était relayée aux directions des établissements scolaires concernées.

Dans l'objectif d'exploiter les données recueillies à une plus grande échelle, nous avons, en 2021, collaboré avec des chercheurs de la HENALLUX en vue de créer un outil. Celui-ci a été testé et adapté grâce au retour des élèves. Malheureusement, les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne nous ont pas permis de respecter l'agenda initial. Le recueil des données a pris du retard car des animations ont dû être postposées. En 2022, nous avons pu encoder les données recueillies dans le logiciel de traitement statistiques SPSS. Les données ont commencé à être analysées en collaboration avec les AMO Chlorophylle et Média. Jeunes ; un rapport de recherche relayant la parole des élèves en termes de bien-être à l'école est en cours de rédaction. La charge de travail étant, la rédaction du rapport sera finalisée en 2025.

Ce rapport sera diffusé largement et fera l'objet de moments de restitution/échanges.

¹⁶ Art.10 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert

Enfin, nous gardons toujours en tête la nécessité d'adapter l'outil à l'enseignement spécialisé.

Analyse des données et rédaction du rapport : 11 janvier, 8 février, 15 février, 27 mars, 13 juin, 24 juin et 22 juillet 2024.

Dates des animations : 11 janvier, 29 janvier (IND Bertrix), 1^{er} février, 5 février, 8 février, 12 février (ISMA), 21 mars 2024 (SAS Emergence).

Au total, environ 125 jeunes ont été sensibilisés.

Autres dates : 25 avril : présentation lors de la semaine de formation « *yourte* » regroupant des professionnels de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement à Havelange (outil +1^{ers} résultats de la recherche).

2 juillet : présentation Amarrage (outil + 1^{ers} résultats de la recherche) à Namur.

29 novembre : présentation dans le cadre du certificat « *accompagnement en accrochage scolaire et social* » (outil + 1^{ers} résultats de la recherche) à Namur.

Projets en lien avec la santé mentale

Notre service a fait le constat il y a plusieurs années de l'augmentation des consultations et des accompagnements de jeunes présentant des besoins complexes et multiples avec des parcours en Aide et Protection de la jeunesse et/ou de soins. Si les demandes qui nous sont adressées ne relèvent jamais seules de la santé mentale, cette dernière complexifie souvent les démarches et leurs aboutissements. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques connues des services sociaux et autorités compétentes.

La santé mentale, il faut qu'on en parle !

Au cours du projet précédent¹⁷, nous avons interrogé Lucette, une jeune fille habitant en Province de Luxembourg, pour connaître ses éventuelles recommandations en termes de déstigmatisation des dispositifs de soin en santé mentale auprès des jeunes. Celle-ci nous a fait part d'une idée qui, selon elle, aurait un impact réel chez les jeunes, le témoignage par les pairs au sein des établissements scolaires.

Depuis 2 ans, en collaboration avec le SDJ Namur, nous formons et accompagnons des jeunes « *témoins du vécu* » auprès de groupes de jeunes afin de contribuer à lever certains freins. Nous

¹⁷ Les jeunes et la santé mentale : vers un outil de déstigmatisation

sommes persuadés que les discours sont accueillis différemment lorsqu'ils viennent de jeunes ayant vécu des difficultés similaires plutôt que d'adultes ou de professionnels.

Ces interventions des jeunes pairs en prévention sont complétées par un jeu d'animation, exploité comme outil d'expression, de sensibilisation et d'information.

Actions menées en 2024

Création de l'outil d'animation

Début 2024, nous avons poursuivi la création de l'outil d'animation initiée en 2023. En co-construction avec les jeunes, nous avons travaillé autour des quatre freins identifiés dans la recherche-action : la stigmatisation, le sentiment de solitude, le non-respect du secret professionnel et le manque d'information. Cette activité a permis de réaliser la banque de questions du support d'animation. Les jeunes ont également réfléchi à la police d'écriture, à la forme ainsi qu'au visuel artistique du jeu de cartes. Celui-ci se compose de 6 catégories de question : Quiz ; Mytho ou pas ? ; débat mouvant ; casus ; confiance ; buzzer (Annexe 1). Chaque catégorie contient des questions en lien avec les quatre freins (Annexe 2).

Un flyer a également été créé (Annexe 3). Celui-ci contient deux QR Codes (province de Luxembourg et province de Namur¹⁸) renvoyant vers un listing de services accessibles aux jeunes (en réponse au frein énoncé relatif au manque d'informations). Le visuel du flyer a également été imprimé en format A3 et sera affiché dans différents services et écoles. Enfin, des autocollants (Annexe 4) ont été imprimés. Il s'agit d'un format en vogue chez les jeunes. Ceux-ci pourront l'apposer dans leur journal de classe, sur leur PC... et contribuer ainsi, à leur échelle, à la déstigmatisation des dispositifs de soin en santé mentale.

Réalisation d'animations

L'animation est coanimée par un travailleur du SDJ et un jeune pair en prévention. Elle dure deux périodes de cours soit 1h30. Le nombre de jeunes animés est limité à 15 élèves maximum. Si la classe est plus grande, l'animation est dédoublée. D'une part, il s'agit de garantir un cadre sécurisant au jeune pair en prévention. D'autre part, nous voulons assurer aux jeunes animés un espace dans lequel chacun a la possibilité de s'exprimer.

L'animation se déroule en 6 temps :

1. **Introduction** : nous présentons le SDJ, un bref historique du projet ainsi que les objectifs de l'animation (information par rapport aux droits et aux dispositifs existants, partage du récit du jeune pair en prévention et déstigmatisation des dispositifs de soin en santé mentale).

¹⁸ Pour rappel, le projet est également mené sur la province de Namur, par le SDJ Namur.

2. Visionnage de la **capsule vidéo** « *stigmatisation*¹⁹ » créée lors du projet initial avec et par les jeunes.
3. Partage du vécu du jeune pair en prévention (récit de vie).
4. **Jeu d'animation** : réponse collective aux questions posées, espace d'échange et de partage bienveillant.
5. **Evaluation collective** : chacun exprime son vécu de l'animation en un mot (possibilité d'en dire plus si envie/besoin).
6. **Temps informel final** : échange libre et individuel avec le jeune pair en prévention et/ou le travailleur du SDJ.

Le flyer et l'autocollant sont distribués en fin d'animation.

Dates des animations :

Institut Sainte-Marie Arlon (ISMA) (16 animations) : 18 mars, 19 mars, 20 mars et 21 mars 2024.

Athénée royal de Bertrix-Neufchâteau (3 animations) : 2 avril 2024.

Institut Saint-Roch (2 animations) : 24 avril 2024.

Institut Saint-Laurent (4 animations) : 22 mai 2024.

Institut Notre-Dame Séminaire à Bastogne (17 animations) : 4 novembre, 5 novembre, 7 novembre et 21 novembre 2024.

Service d'accrochage scolaire « *Emergence* » à Libramont (1 animation) : 28 novembre 2024.

Institut Saint-Joseph à Carlsbourg (3 animations) : 19 décembre 2024.

Au total, nous avons sensibilisé environ **535 jeunes**.

Poursuite de la collaboration avec PSYLUX

En 2023, la collaboration a été initiée dans l'objectif de nous assurer que les jeunes pairs aillent bien et que le fait de « *revivre* » leur vécu lors de la rédaction du récit de vie et de sa narration devant des élèves n'engendre pas, chez eux, un mal-être. Au départ, le partenariat visait uniquement la proposition faite aux jeunes pairs en prévention de bénéficier de 4 séances gratuites auprès d'un psychologue conventionné, à leur demande.

En 2024, la collaboration s'est étendue et une psychologue accompagnée d'une art-thérapeute ont pris part aux ateliers réalisés avec les jeunes. Cette intervention consistait à guider les jeunes

¹⁹ Disponible en ligne sur <http://www.sdj.be/sante-mentale/>

dans l'élaboration de leurs récits de vie, à les former aux animations à l'aide d'outils et les préparer à la phase « *post-projet* ». Cette collaboration nous permet de rester dans notre rôle de travailleurs AMO et de déléguer aux psychologues l'accompagnement thérapeutique des jeunes²⁰.

Poursuite de la collaboration avec le dispositif Pass-âge

*“Pass-âge est un dispositif d'accompagnement intersectoriel à destination des jeunes (16-23 ans) présentant une vulnérabilité psychique et qui vise à garantir la continuité de l'aide et/ou des soins lors de la transition du secteur jeunesse vers le secteur adulte.”*²¹ Ce projet bénéficie d'un subventionnement par le SPF Santé dans le cadre du chantier 5 « *âge de transition* ». Des rencontres ont été réalisées en 2024 dans l'objectif d'envisager concrètement la collaboration. Dans un premier temps, une animation sera proposée aux jeunes accompagnés par le dispositif. Dans un second temps, il pourrait être imaginé des rencontres individuelles entre un jeune pair en prévention et les jeunes accompagnés.

Date de la rencontre : 22 août 2024

Recrutement continuuel

En juin 2024, nous avons démarré la seconde vague de recrutement de jeunes pairs en prévention. Cela a abouti à la rencontre de quatre jeunes qui ont manifestés leur envie de participer au projet. Un atelier a été organisé pour leur permettre de rencontrer les jeunes déjà formés. Malheureusement, à l'approche de l'atelier, plusieurs jeunes se sont désistés pour des raisons personnelles, familiales et/ou médicales.

Les jeunes pairs présentent souvent des parcours marqués par des difficultés en santé mentale, ce qui peut justifier, entre autres, une réticence à leur engagement sur un projet de longue durée. C'est pourquoi le recrutement se fait désormais de manière continue tout au long de l'année. Par ailleurs, au regard de ces fragilités, nous envisageons d'adapter nos modalités de recrutement. Nous souhaiterions notamment orienter notre recrutement vers des jeunes ayant connu une période de mal-être, sans pour autant faire explicitement référence à des troubles de santé mentale. Ce mal-être peut être lié – ou non – à des problématiques telles que la phobie scolaire ou sociale, le harcèlement, les troubles « *dys-* », le TDA-H, ... ou encore d'autres difficultés personnelles.

²⁰ Rappelons à cet égard que l'Arrêté AMO interdit le travail psychothérapeutique.

²¹ Présentation du dispositif sur le site du Réseau Matilda en ligne sur <https://matilda-lux.be/pass-age-dispositif-daccompagnement-pour-les-jeunes-16-23-ans-qui-vise-a-garantir-la-continuite-de-laide-ou-des-soins-lors-de-la-transition-du-secteur-jeunesse-vers-le-secteur-adul>, consulté le 10 avril 2024.

Moyens financiers

Pour la réalisation de ce projet, nous avons bénéficié du soutien financier des Conseils de prévention d'Arlon et de Namur dans le cadre du plan d'actions 2022-2024. Ce subside nous a permis de prendre en charge les frais de fonctionnement inhérents au projet.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous bénéficions également d'un soutien financier du SPF Santé grâce au Réseau de soin Matilda. Ce subside nous permet d'engager une chargée de projet pair en prévention (0.5 ETP) et de défrayer les jeunes participants.

Dates des réunions : 9 janvier, 5 février, 25 juin, 8 juillet et 20 septembre 2024.

Dates des ateliers avec les jeunes : 29 février, 6 avril, 7 mai, 25 juillet, 22 août, 14 septembre, 30 septembre, 31 octobre et 12 décembre 2024.

Dates rencontres avec les partenaires dans le but de présenter le projet :

- Institut Technique de Bastogne (ICET) : 8 janvier 2024.
- Institut Sainte-Marie d'Arlon (ISMA) : 19 février 2024.
- Chercheuse du projet CAPACITI : 16 avril et 20 août 2024.
- Service d'accrochage scolaire « *Emergence* » : 24 mai 2024.
- Coordinatrice locale PSYLUX : 20 juin 2024.
- Centre de rééducation fonctionnelle (CRF) « *La Cordée* » : 17 juillet et 12 août 2024.
- Psychologue conventionnée PSYLUX : 1^{er} août 2024.
- SRG Aube (semi-autonomie) : 28 août 2024.
- Institut Notre-Dame Séminaire à Bastogne : 30 août 2024.
- Institut Saint-Joseph à Carlsbourg : 15 novembre 2024.

Participation au salon du (cyber-) harcèlement à Bertrix : Préparation du salon avec les jeunes : 6 février et 15 février 2024 (rencontres préparatoires). Participation : 22 février et 23 février 2024 (122 jeunes touchés).

Participation au salon de l'éducation à Marche (avec le SDJ Namur) : 11 octobre 2024.

Comité de pilotage « *âge de transition* » - Dispositif Pass-âge

Le SPF Santé a lancé un appel à projets pour mener plusieurs chantiers en Province de Luxembourg relatifs à la santé mentale des jeunes. Ces chantiers sont pilotés par le Réseau Matilda. Durant l'été 2022, nous avons participé à un comité de pilotage autour de la thématique

« *âge de transition* ». L'idée était de réfléchir, de manière participative, à la manière dont les moyens allaient être utilisés.

Les professionnels autour de la table ont émis le constat qu'une difficulté rencontrée par les jeunes vulnérables se trouve dans le passage du secteur « *jeunes* » vers le secteur « *adultes* ». Lorsque la transition ne se fait pas correctement, il peut arriver que le jeune se perde et se retrouve seul sans aucun suivi.

Afin de pallier cette difficulté, le comité de pilotage a décidé de créer une équipe d'intervenants de transition dont la mission est de s'assurer que le changement de secteur se fasse correctement et d'assurer le *Pass-âge*.

Le dispositif a été officiellement lancé le 19 septembre 2023. Concrètement, trois intervenants de transition ont été engagés en 2023 (un par division) ainsi qu'une personne chargée de coordonner l'équipe.

Depuis son lancement jusqu'à la fin de l'année 2024, le dispositif Pass-âge a reçu 54 demandes d'accompagnement en provenance de différents secteurs tels que l'aide à la jeunesse, l'AVIQ, la santé mentale, etc.

Parmi l'ensemble des demandes, 38 ont débouchés sur un accompagnement.

- Arrondissement judiciaire d'Arlon = 10 accompagnements ;
- Arrondissement judiciaire de Neufchâteau = 15 accompagnements ;
- Arrondissement judiciaire de Marche = 13 accompagnements.

Sur les 38 accompagnements, 15 jeunes sont des femmes et 23 sont des hommes.

Le profil des jeunes accompagnés par le dispositif est varié. Toutefois, certains éléments récurrents se dégagent :

- Conflits ou difficultés familiales ;
- Isolement social ;
- Anxiété et stress ;
- Décrochage scolaire ;
- Idées noires ou passages à l'acte suicidaires ;
- Troubles du comportement.

L'objectif principal de l'équipe est d'accompagner et d'orienter ces jeunes vers des services adultes adaptés (psychiatres, psychologues, IHP, CPAS, services de santé mentale, FOREM, etc.).

En décembre 2024, en partenariat avec le réseau Matilda, le dispositif a créé un événement à destination des professionnels sur la santé mentale des jeunes : « *Jeunes et enjeux sociétaux* ».

L'événement a rencontré un franc succès et a permis d'alimenter la réflexion entre intervenants afin d'améliorer les pratiques, d'affiner les partenariats existants et d'en créer de nouveaux.

L'ASBL SDJ Lux a pris part au projet et est l'employeur de la coordinatrice engagée le 1^{er} juin 2023. Cette travailleuse est détachée pour effectuer sa mission de coordination de l'équipe d'intervenants de transition. Le projet pilote a une durée de deux ans.

Le SDJ reste très impliqué dans la mise en œuvre du projet. Il participe aux réunions de suivi du projet (mini-)copil. Il réfléchit, avec l'équipe, les autres employeurs²² et le réseau Matilda à l'évolution pédagogique et au développement du projet.

Dates de réunion :

- Copil « *âge de transition* » : 23 janvier et 5 novembre 2024.
- Mini-copil : 16 janvier, 20 février, 11 mars, 27 mars, 9 avril, 30 avril, 15 mai, 27 mai, 28 mai, 5 juin, 3 juillet, 16 juillet, 10 septembre, 20 septembre, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2024.
- Présentation du dispositif aux CPMS WBE : 14 octobre 2024.

Projet de prévention de l'errance chez les jeunes

Ce projet initié en 2023 se poursuivra au moins les trois prochaines années puisqu'il est soutenu financièrement²³ par les conseils de prévention de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne.

Pour rappel, le point de départ du projet est le constat d'une augmentation du nombre de jeunes en errance voire sans abri ces dernières années ; constat partagé par les acteurs du secteur adulte (maisons d'accueil, relais social, ...)

Le projet met l'accent sur la **participation active des jeunes**. C'est au départ de leur récit que notre projet prend sens et que l'action est construite.

En 2024, nous avons poursuivis les actions entamées en 2023.

Ainsi, nous avons poursuivi la rencontre et le recueil de la parole de jeunes. C'est ainsi que quinze jeunes âgés de 16 à 22 ans issus de la Province de Luxembourg ont été interviewés. Ils répondaient à **deux types de profil** : les **jeunes en errance, ayant connu un passage en rue** et les **jeunes en autonomie** (notamment ceux pour qui cela s'est bien passé).

²² Le SASE Li Mohon, l'IMP Mes Petits et l'Initiative d'Habitations Protégées Bertrix.

²³ Le service a également obtenu un subside à la suite d'un appel à projet de Madame la Ministre Glatigny en soutien aux politiques fonctionnelles de la FWB qui nous a permis d'engager une chargée de projet pour une durée de 2 ans.

Un des premiers constats qui ressort des récits est l'absence d'une prise en charge adaptée à leur âge et leur situation lorsqu'ils poussent la porte des services adultes.

« A certains moments, il y a certains mots et certaines phrases, on est un peu perdu, ça va un peu vite. Il y a des termes ou par exemple, le RIS, on dit le RIS ou le mot complet et moi je crois que c'est deux choses différentes. Ils vont très vite. Le temps d'analyser, nous c'est nouveau ces choses-là. On n'a pas l'habitude. » Lalie, 20 ans.

“ Si je n'avais pas été accompagné par une travailleuse sociale du SDJ, je n'aurais pas compris la moitié des phrases parce qu'il y a des lois et tout ça au CPAS ou c'est compliqué. On a toujours peur de reposer 3x la même question. C'est leur métier et ils nous expliquent cela comme si on travaillait avec eux.” Lucile, 19 ans.

Le second constat est qu'ils manquent d'informations adaptées sur la législation, les services existants et souhaitent obtenir des trucs et astuces (où trouver à manger ? à se vêtir ? ...)

Ensuite, nous avons concentré nos efforts sur la recherche de jeunes en vue de former un groupe de travail. Ce groupe va co-construire avec nous les prochaines étapes du projet (notamment la création d'une boîte à outils). Nous souhaitons bénéficier de l'expérience d'experts du vécu pour créer un outil de prévention qui viserait à empêcher d'autres jeunes vulnérables de tomber dans l'errance.

La spécificité de notre public-cible nous impose de travailler à leur rythme et de créer une relation de confiance. Notre premier travail est de connaître ces jeunes, trouver comment les capter, les accrocher²⁴ afin de pouvoir travailler ensemble sur la construction d'une boîte à outils répondant aux difficultés rencontrées par les jeunes en errance. Dans une logique préventive et avec l'aide des jeunes, ces difficultés ont été traduites en besoins :

- Besoin d'un accompagnement adapté à son âge ;
- Besoin d'obtenir une information complète et claire (droits, services) ;
- Besoin de se projeter dans l'avenir en se fixant des objectifs de vie.

Les perspectives

En 2025, nous poursuivrons les ateliers en co-construction avec les jeunes afin de développer, ensemble, une boîte à outils qui répond concrètement à leurs besoins. Chaque rencontre sera

²⁴ Notons qu'une partie du subside reçu par les conseils de prévention nous permettra de défrayer les jeunes pour leur participation au projet.

guidée par leurs idées et leurs retours, garantissant que le projet et les ressources élaborées soient véritablement adaptés à leur réalité.

Nous prévoyons également d'aller à la rencontre de jeunes mis en semi-autonomie via l'Aide à la jeunesse, afin de recueillir leurs besoins et leurs expériences. Leurs paroles seront ensuite partagées et discutées au sein d'un groupe de jeunes dits « *experts* », ayant connu un passage par la rue.

Nous mènerons ce projet en collaboration avec divers professionnels afin d'assurer sa pertinence et son impact.

Enfin, une fois la boîte à outils finalisée avec le groupe de jeunes, nous souhaiterions en assurer la diffusion, à la fois via nos réseaux sociaux et auprès des différents SRG de la Province. L'objectif est que le plus grand nombre de jeunes puissent en prendre connaissance. Ces présentations seront réalisées en collaboration avec le groupe de jeunes experts.

Dates des interviews : 20 février, 15 juillet, 26 août et 23 août 2024

Dates des ateliers de co-construction : 31 octobre et 20 novembre 2024.

Dates de supervision avec La Fabriques à Projets : 24 janvier 2024.

Date de rencontre bénéficiaires réseaux adultes : 20 septembre 2024.

Rencontre avec la coordinatrice du Conseil provincial des jeunes : 6 février 2024.

Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur, Liège, Mons-Charleroi, Bruxelles et Province de Luxembourg) dans le but de travailler sur les questions inhérentes au droit scolaire.

En 2024, le groupe a poursuivi l'organisation d'un colloque ayant pour thème les aménagements raisonnables. Toute l'année a été consacrée à la préparation du colloque (date, location de la salle, contacts avec les intervenants, organisation pratique de la journée, création d'ateliers en sous-groupes, etc.). Ce colloque se tiendra la journée du vendredi 28 mars 2025 à Charleroi.

Enfin, en raison de l'organisation de la journée d'étude, le recueil et l'analyse des statistiques sur les situations d'**exclusions définitives**, qui nous ont occupés ces dernières années, ont été mises en pause. Cette thématique sera retravaillée par le groupe ultérieurement.

Dates de réunions : 27 février, 5 avril, 5 juin, 2 juillet, 5 août, 27 août, 6 novembre et 5 décembre 2024.

Projet « Vivre mère, vivre père et manquer »

Coordonné par l'ASBL « *Santé en Développement* », ce projet anciennement appelé « *Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs* » a reçu un soutien financier des trois conseils de prévention de la Province de Luxembourg dans le cadre du plan d'actions 2018-2020. Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados et Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires ont bénéficié du soutien méthodologique de RTA.

La première phase du projet a consisté à recueillir la parole tant des professionnels des AMO sur leurs pratiques et difficultés que des parents sur la manière dont chacun se situe dans sa situation de précarité propre et/ou dans sa relation à l'autre.

De ces rencontres ont émergés la réalisation participative de douze capsules vidéo. Ces vidéos ont été présentées aux parents afin de recueillir leur ressenti mais surtout leur accord pour porter leur parole.

En 2024, s'est poursuivie la seconde phase du projet consistant en la diffusion des capsules auprès des (futurs) professionnels dans l'objectif de (faire) réfléchir de manière collective sur le vécu des parents en situation. Des matinées de partage et d'échange ont été organisées avec succès.

En 2025, nous souhaitons ouvrir les échanges aux autres secteurs et poursuivre la diffusion des capsules notamment auprès des Hautes-Ecoles sociales et des services de formation de l'aide à la jeunesse.

Dates des réunions : 12 avril et 31 juillet 2024.

Dates des matinées d'échange : 26 janvier, 23 février, 29 mars et 28 novembre 2024.

Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité

Interpell'AMOs est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission d'interpellation²⁵. A la suite d'une rencontre commune, en 2019, il a été décidé de créer trois groupes autour des thématiques de la mobilité, du partenariat et de la scolarité. L'objectif poursuivi par chaque groupe étant de proposer des interpellations concrètes.

Le SDJ a intégré un sous-groupe qui travaille depuis plusieurs années sur la question de l'encadrement des temps libres dans l'enseignement et plus particulièrement dans l'enseignement fondamental. Le SDJ s'est chargé, dans un premier temps, de la rédaction d'un écrit reprenant le

²⁵ Art.11, § 1^{er}, 3^o de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert.

cadre légal en la matière. Le groupe a organisé une journée d'interpellation en 2022 au cours de laquelle fût notamment diffusé un outil audiovisuel créé pour cette occasion.

En 2023, le groupe a poursuivi le travail faute de modifications législatives. Des acteurs du secteur ATL, et plus particulièrement les coordinateurs, ont été rencontrés afin de récolter leur parole et d'étayer la réflexion. Le collectif a aussi rencontré Madame la Ministre Linard, en partenariat avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, dans l'objectif de lui faire part des constats de terrain recueillis et de lui faire part de nos recommandations.

En 2024, et toujours dans l'attente d'une réforme législative, le groupe a collaboré avec le DGDE pour créer des capsules vidéo relayant la parole des enfants. Le but de ces vidéos étant d'écouter les jeunes, leur ressenti, et de mettre en avant les réelles difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur école (selon qu'un système ATL soit mis en place ou non).

Le tournage des vidéos a été organisé par l'ASBL Comme un Lundi et a eu lieu dans les bureaux du DGDE à Molenbeek-Saint-Jean en date du 22 octobre 2024.

Les jeunes interviewés sont scolarisés en primaire, voire en première secondaire. Un soin particulier a été mis dans l'accueil des jeunes pour que le moment soit agréable ; l'ASBL Comme un Lundi se chargeant de les interroger de manière ludique afin de rendre leur parole la plus spontanée possible.

En 2025, l'action d'interpellation va se poursuivre par la diffusion des capsules et par une action auprès de l'ONE qui se penche actuellement sur la question.

Dates de réunions : 22 janvier, 26 février, 8 avril, 10 juin, 25 juin et 2 septembre 2024.

Groupe de travail sur l'avocat du mineur

Depuis plusieurs années, le SDJ fait partie d'un groupe de travail coordonné méthodologiquement par RTA dont l'objectif est de travailler les relations entre les avocats et le secteur de l'aide à la jeunesse.

En 2024, le groupe a travaillé sur deux axes dans la continuité des années précédentes :

1. La reconduction de la formation commune entre l'aide à la jeunesse et le monde judiciaire sur le thème : Comment distinguer les situations de conflits parentaux des situations de violences conjugales pour éviter de renforcer la domination ? En 2025, nous souhaitons poursuivre la dynamique de formation commune et souhaitons organiser un cycle de plusieurs jours de formation sur cette même thématique (4 jours durant lesquels seront abordés le travail avec l'auteur, la victime et l'enfant).

2. Le lancement d'une expérimentation visant à automatiser davantage la désignation d'un avocat pour un jeune avant 12 ans et après 14 ans lorsqu'un dossier est ouvert au SAJ. L'expérimentation débutera en février 2025

En parallèle, le RWLP a finalisé la rédaction d'une brochure présentant le rôle d'un avocat, à destination des enfants et des jeunes. Celle-ci sera diffusée début 2025 (en même temps que le lancement de l'expérimentation).

A la demande des avocats qui souhaitent avoir connaissance des locaux qui pourraient être mis à leur disposition aux quatre coins de la Province pour rencontrer leurs jeunes clients, le SDJ a aussi réalisé un répertoire des locaux disponibles. Lorsque la demande a été formulée en concertation AJ Lux pour obtenir les informations, de nombreux services ont manifesté leur intérêt pour la démarche et pour bénéficier également de ces informations. Le répertoire, réalisé par le SDJ, a été finalisé et diffusé aux services d'aide à la jeunesse de la Province de Luxembourg et au barreau en 2024.

Date de réunion : 7 février 2024.

Date de réunions du groupe de travail « expérimentation » : 13 février, 29 mars, 24 avril, 25 septembre et 6 décembre 2024.

Date de réunions du groupe de travail « formation commune » : 29 avril, 25 septembre et 6 décembre 2024.

Projet Interreg / CAPACITI

CAPACITI est un projet transfrontalier visant à favoriser la participation active des enfants et l'inclusion des enfants dans la défense et l'exercice de leurs droits dans la Grande Région²⁶. Aujourd'hui encore, plusieurs freins limitent cet exercice : inégalités socio-économiques, barrières linguistiques et culturelles, méconnaissance des droits, manque de coordination entre institutions et secteurs, etc.

CAPACITI repose sur l'idée que, pour améliorer la situation, il est essentiel d'écouter les enfants et les jeunes, de comprendre leurs besoins et de les impliquer dès le départ dans la réflexion et la mise en œuvre des actions qui les concernent. Le projet s'inscrit dans la continuité d'Eur&Qua, qui avait abouti à la création d'une plateforme collaborative transfrontalière autour de la protection de l'enfance. Il s'appuie sur un partenariat interdisciplinaire solide et mise sur une approche participative et ascendante (bottom-up), mêlant expériences de terrain, expertises institutionnelles et apports des jeunes eux-mêmes.

²⁶ Par Grande Région, il faut entendre, en Belgique, les Provinces de Luxembourg et de Liège, le Grand-Duché de Luxembourg, les départements limitrophes de France et les cantons allemands voisins.

CAPACITI a officiellement démarré en 2024 pour une durée de quatre ans, après un premier feu vert en 2023 et l'octroi définitif des subsides en fin d'année. Il permet notamment l'engagement d'une personne à temps plein entièrement dédiée au projet.

Un ancrage fort dans le terrain

La première phase du projet est consacrée à un état des lieux approfondi de la participation des enfants et des jeunes dans différents contextes. Pour cela, un travail quotidien de terrain est mené dans une diversité de structures. Ce travail prend plusieurs formes :

- Des animations en milieu scolaire selon une logique de recherche-action : les jeunes choisissent les thématiques à aborder et participent activement à la création de supports (affiches, vidéos, interviews, etc.).
- Des observations participantes réalisées au sein de projets existants, comme celui développé par le Service Droit des Jeunes autour de la santé mentale et de la pair-aidance entre jeunes.
- Une présence active dans différentes structures pour soutenir les dynamiques existantes et renforcer les liens avec le terrain.
- Une co-construction d'outils pédagogiques et participatifs, en collaboration directe avec des enfants et des jeunes, dès cette première étape du projet.
- Une attention portée aux groupes auto-gérés, tels que les clubs de jeunes, afin de mieux comprendre les dynamiques collectives spontanées et leur potentiel en matière de participation.

Ce travail d'observation, de dialogue et de documentation se fait en lien étroit avec les partenaires du projet, permettant un enrichissement permanent des approches et une construction progressive des futures actions à mettre en œuvre.

Objectifs à long terme

En parallèle de l'état des lieux, CAPACITI vise à développer des outils pédagogiques, numériques et ludo-éducatifs : histoires interactives, supports vidéo, serious games, webinaires, etc. Des formations interdisciplinaires transfrontalières sont également prévues à destination des professionnels et futurs professionnels en lien avec l'enfance et la jeunesse.

L'objectif final est la création d'un centre de compétences transfrontalier, rassemblant les connaissances, outils et bonnes pratiques issus du projet. Ce centre agira comme interface entre les acteurs de la Grande Région, afin de favoriser la diffusion, la formation, et l'essaimage des dynamiques de participation.

Dates de réunions : 16 février, 19 mars (journée de lancement), 27 mars, 12 avril, 23 avril, 27 mai, 10 juin, 26 juin, 29 août, 23 septembre 2024 et 20 novembre 2024.

Réunions versant belge : 2 septembre et 18 septembre 2024.

Steering Committee : 19 septembre et 12 décembre 2024.

Comité d'experts : 24 septembre 2024.

Comité éthique : 11 juillet 2024.

GT communication : 4 décembre 2024.

Webinaires et formations : 21 octobre et 22 octobre 2024.

Sous-groupe scolarité : 27 juin, 9 juillet (rencontre Isma), 30 août, 18 septembre (SAS), 2 octobre (AR Izel), 8 octobre, 14 octobre (SAS), 6 novembre, 12 décembre, 16 décembre et 17 décembre (AR Izel) 2024.

Animations : 30 septembre, 7 octobre, 10 octobre, 14 octobre, 17 octobre, 22 octobre, 4 novembre, 7 novembre, 14 novembre, 18 novembre et 21 novembre 2024.

Sous-groupe Santé : 9 octobre 2024.

Animations : 31 octobre, 5 novembre et 19 décembre 2024.

Projet Tiers-Actif

Comme mentionné dans la partie présentant les actions de prévention éducative, nous constatons une complexification des situations rencontrées. Des jeunes se retrouvent à la croisée de plusieurs secteurs (aide à la jeunesse et/ou handicap et/ou santé mentale), de sorte qu'ils ne trouvent leur place dans aucun et se retrouvent exclus de chacun. Aucun secteur estime qu'ils font partie de leur public-cible puisqu'ils ont des besoins complexes et chacun renvoie le jeune et sa famille vers un autre secteur qu'il estime plus pertinent. Des jeunes, des familles se retrouvent dès lors sans aucune aide alors qu'ils sont demandeurs et collaborant. Ce phénomène étant constaté très largement par les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, le cabinet de Madame la Ministre Glatigny a lancé un appel à projet « *Tiers-Actif* ». Un collectif de travailleurs s'est constitué, dont le SDJ, pour y répondre.

Nous avons fait le constat que les acteurs de terrain disposent d'une grande expertise du travail en réseau mais qu'il nous manque un maillon ayant pour mission de réunir les compétences et d'orchestrer les interventions des différents professionnels afin d'assurer la cohérence du dispositif autour du jeune. Ce qui est précisément l'expertise de l'Entre-Temps. Nous avons donc introduit un projet visant à demander un soutien pour que l'Entre-Temps puisse intervenir en Province de Luxembourg.

En 2024, nous avons appris que notre projet avait été retenu et que nous avons pu obtenir le financement nous permettant d'engager un mi-temps détaché du service l'Entre-Temps pour travailler spécifiquement sur la Province de Luxembourg. Le groupe s'est réuni principalement pour réfléchir pratiquement à la mise en place concrète du projet (engagement, profil de fonction...). L'intervenant pour la Province de Luxembourg sera engagé en 2025.

.....
Dates de réunion : 25 mars et 4 juin 2024.

Projet autonomie des jeunes et logement initié par les Conseils de Prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne

Dans le cadre des projets de prévention générale 2022-2024, les conseils de prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne ont débuté un travail autour de l'autonomie des jeunes et du logement.

Chaque division a mis en place un comité de projet (ComPro) poursuivant des objectifs propres eu égard aux initiatives déjà existantes sur le territoire. Le SDJ est membre actif des 3 comités.

En 2024, en guise de clôture du travail réalisé en ComPro, un colloque a été organisé dans l'objectif de mener une interpellation politique sur la question du logement des jeunes. Le SDJ a ouvert la journée en posant le cadre juridique autour de la question de l'autonomie des jeunes.

Plusieurs sous-groupes de travail ont vu le jour pour l'organisation concrète de la journée.

- Groupe de travail sur l'expérimentation réunissant des acteurs de terrain proposant des projets innovants pour mieux faire face aux difficultés que les jeunes rencontrent dans leur projet d'autonomie : 11 janvier et 8 février 2024.
- Rencontres préparatoires au colloque : 6 mai et 14 mai 2024.
- Date du colloque "Habiton'ou" : 23 mai 2024.

ComPro de la division de Marche-en-Famenne

Le travail du ComPro, plus amplement développé dans le rapport d'activité 2023, a abouti à la création de capsules vidéo, en collaboration avec RTA, ayant pour objectif de montrer tant aux propriétaires qu'aux jeunes une autre vision de la location d'un logement à un jeune et ce, afin de casser les préjugés et pousser les protagonistes à pousser les barrières qui peuvent en découler.

En 2024, nous avons réfléchi à la manière dont les vidéos allaient être diffusées, notamment sur TVLux²⁷ avant les élections communales et provinciales.

²⁷ https://www.tvlux.be/video/autre/publireportage/pas-de-toit-sans-vous-1-4-accompagner-nos-jeunes-vers-l-autonomie_46404.html

https://www.tvlux.be/video/autre/publireportage/pas-de-toit-sans-vous-2-4-quand-louer-devient-un-acte-solidaire_46405.html

Date de réunion : 25 mars 2024.

Projet réseaux sociaux - Escape game : ma vie numérique, t'inquiète je gère

Nous l'avons abordé dans notre diagnostic social, l'utilisation des réseaux sociaux par les pré-adolescents et adolescents est incontournable. Cependant, ils font face à des dangers en lien avec un manque d'information. Dans une logique préventive, il nous semble important de les outiller et de les sensibiliser sur cette thématique.

Un projet a donc été introduit auprès du Conseil de Prévention d'Arlon pour le triennat 2025-27.

Le SDJ, porteur du projet, est entouré par des partenaires issus du secteur de l'aide à la jeunesse (AMO Point Jeune Luxembourg et service de la prévention) mais aussi du secteur de l'enseignement (ESPLA, ARA, INDA, ISMA et l'école fondamentale de Turpange-Longeau-Hondelange). Les constats étant également partagés par les membres de la CML d'Arlon.

Le public visé cible les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires ainsi que de 1^{ère} et 2^{ème} secondaires.

L'objectif est de les informer sur les risques et dérives des réseaux sociaux afin qu'ils développent une utilisation plus responsable de ceux-ci.

Pour ce faire, nous avons décidé de créer un escape game sous forme d'un jeu physique à jouer en classe et une brochure explicative (tout public).

Des contacts ont déjà été pris en 2024 pour trouver le prestataire qui aura la charge de créer l'outil.

En 2025, un questionnaire sera créé et diffusé auprès du public-cible dans l'objectif de mieux connaître leur réalité en la matière, leurs pratiques et de recueillir leurs besoins.

Dates des réunions: 5 juillet, 12 juillet, 7 novembre et 29 novembre 2024.

Rencontres autres projets (Formanam et Hénallux - escape game, Li Mohon - projet Ecran Total) : 6 septembre et 26 septembre 2024.

Rencontres prestataires : 14 octobre, 13 décembre et 16 décembre 2024.

Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires

« Les experts de l'info »

- Animation sur les questions de droit familial et autonomie à l'Institut Sainte-Marie à Bouillon : 21 mars 2024 (19 élèves).
- Animation sur les questions fréquemment posées par les jeunes à la Maison des Jeunes à Florenville : 3 avril 2024 (16 jeunes).
- Animation sur les réseaux sociaux à l'école secondaire libre de Saint-Hubert : 17 mai 2024 (25 élèves).
- Animation sur des questions abordant différents sujets à l'école spécialisée de Briscol (Erezée) : 2 décembre 2024 (9 élèves).

Projet visibilité ou Clic Tok

Ces projets visent à améliorer la visibilité des services. Selon l'endroit où le projet est organisé, il prend des formes différentes (animations dans les écoles, cheminement des jeunes de services en services, salon).

- Paliseul (Athénée royal) : 6 février 2024 (141 élèves).
- Bastogne (Indsé, Athénée royal, ICET et Mardason) : 22 avril (réunion), 10 septembre, 12 septembre et 13 septembre (+/- 500 élèves).
- Marche-en-Famenne : 21 février (3^{ème} année Saint-Roch – 45 élèves), 3 septembre (réunion), 12 novembre (réunion), 15 novembre 2024 (3^{ème} année Athénée royal – 35 élèves).
- Saint-Hubert (Ecole secondaire libre) : 12 septembre (réunion), 25 septembre 2024 (environ 105 élèves).
- Carlsbourg : (Institut Saint-Joseph) : 3 septembre (réunion) et 3 octobre 2024.

Autres interventions

- Animations à l'INDSé de Bastogne (réponses aux questions posées par des 3^{ème} TT et G) : 17 octobre, 18 octobre et 22 novembre 2011.

Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

- Animations mensuelles au sein des trois sections de l'IPPJ de Saint-Hubert (présentation des AMO) : 15 janvier, 19 février, 18 mars, 15 avril, 13 mai, 17 juin, 15 juillet, 19 août, 9

septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre (+/- 360 jeunes) - réunions d'évaluations : 5 février, 4 juillet et 9 septembre 2024.

- Collaboration avec l'internat de l'Athénée royal de La-Roche-en-Ardenne pour un cycle d'animations autour des droits de l'enfants : 31 janvier, 21 février et 24 avril 2024.
- Présentation du jeu AMO avec l'AMO Chlorophylle au SAS Emergence (8 jeunes) : 12 février 2024.
- Salon sur le (cyber-)harcèlement à Bertrix (tenue d'un stand – environ 650 jeunes sur les deux jours) : 22 février et 23 février 2024.
- Salon Objectif Métiers à Libramont : 22 mars 2024.
- Animation sur le droit de vote chez les mineurs ayant fait l'objet d'un dessaisissement au Centre communautaire pour jeunes de Saint-Hubert : 3 juin 2024 (1 jeune).
- Animation sur la procédure d'un mineur ayant commis un FQI au SREP Arlon : 8 juin (Marche-en-Famenne – 4 jeunes), 2 novembre 2024 (Arlon – 6 jeunes).
- Journée festive de fin des examens organisée par le Plan de Cohésion Sociale d'Aubange à Athus : 28 juin 2024.
- Animation sur le droit de vote aux élections européennes dans les 3 sections de l'IPPJ de Saint-Hubert : 3 juin 2024 (12 jeunes).
- Animation au sein du Centre Croix-Rouge de Stockem (section des MENA-6 jeunes) - présentation du SDJ : 4 septembre 2024.

Autres activités de l'équipe en 2024

Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse

- Réunions entre directions des SDJ : 2 février et 26 avril 2024.
- Groupe de travail sur les comptes bancaires, l'autonomie des jeunes : 6 mai 2024.
- PLAMO : 15 mars, 21 juin, 11 octobre et 13 décembre 2024.
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division de Neufchâteau : 18 avril 2024.
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division d'Arlon: 6 juin 2024.
- Dates de réunions préparatoires : 12 janvier, 25 mars, 22 avril, 5 juin, 12 juin, 17 septembre et 13 novembre 2024 (ASAJA).

- Assemblée générale de la FIPE : 7 juin 2024.
- Inauguration des Tiny House du SRG Pré en Bulles : 20 septembre 2024.
- Inauguration du projet Droit @Home du SDJ Namur : 3 octobre 2024.

Participation à des concertations, conseils, ...

- Commission de Coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance d'Arlon (CCAEMV) : 19 février, 13 mai et 23 septembre 2024.
- Plateforme inter-sectorielle AJ/enseignement : 25 janvier 2024.
- Commission mixte locale d'Arlon : 5 février, 3 juin, 7 octobre et 22 novembre 2024.
- Commission mixte locale de Neufchâteau : 11 décembre 2024 (bureau en vue de préparer une intervention sur le secret professionnel).
- Commission mixte locale de Marche-en-Famenne : en suspend en 2024.
- Commission mixte locale de Bastogne : 3 octobre 2024.
- Commission mixte locale de Vielsalm : 11 janvier 2024 (sous-groupe : présentation de la procédure des mineurs en danger aux écoles).
- Inter-conseils de concertation inter-sectorielle/concertation AJLux : 22 mars et 8 novembre 2024.
- Groupe de travail sur la formation des travailleurs sociaux : 17 janvier, 26 avril et 14 juin 2024.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Marche-en-Famenne : 14 octobre 2024.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Neufchâteau : 3 juin et 25 novembre 2024.
- Conseil de prévention de Marche-en-Famenne : 15 janvier, 12 février, 15 avril 2024, 16 avril (GT interpellation politique en vue du colloque) et 14 mai 2024 (GT interpellation politique en vue du colloque), 16 septembre 2024 (commission de sélection de projet - défense)
- Conseil de prévention de Neufchâteau : 18 janvier, 4 avril et 9 septembre 2024 (commission de sélection de projets - défense).
- Conseil de prévention d'Arlon : 22 janvier, 19 février, 11 mars (GT priorités), 8 avril, 9 septembre (commission de sélection de projets - défense), 3 octobre.
- GT séparations parentales conflictuelles : 21 janvier, 16 mai, 2 septembre 2024.
- Conseil de prévention commun aux 3 divisions : 17 juin et 9 décembre 2024.

- Comité de réseau Matilda : 15 janvier, 18 mars (assemblée des partenaires), 16 avril, 21 mai, 17 juin et 16 décembre 2024.
- COPIL MDI Matilda: 25 juin et 24 septembre 2024.
- Commission consensus de Neufchâteau : 12 octobre 2024
- Concertation AJ/CPAS de la division de Marche-en-Famenne : 12 janvier, 27 mai et 14 octobre 2024.
- Concertation AJ/CPAS de la division d'Arlon : 16 avril et 8 octobre 2024.
- Groupe de travail sur le projet écrit du jeune : 16 septembre 2024.
- Rencontre salon parents d'ado : 4 juillet 2024.
- Instance Bassin Enseignement qualifiant - Formation – Emploi (IBEFE) – plateforme sud-Luxembourg : 28 mai 2024.

Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs

- DGDE : 3 avril 2024.
- SARE SREP : 10 avril 2024.
- Immersion d'un travailleur SDJ dans un autre service :
- Service psychologie CHCA – Vivalia, site de Libramont : 22 avril 2024.
- Pavillon 3 de l'hôpital psychiatrique de Bertrix : 12 avril 2024.
- IMP Mes Petits de Habay-La-Neuve : 14 mai 2025.
- Résolux : 24 avril 2025.
- ODAS Etalle- 29 mars 2024.
- Criminologues de Parquet : 16 septembre 2024.
- OKAJU et UNICEF Luxembourg : 26 septembre et 24 octobre 2024 (intervention après-midi de réflexion sur la création d'un SDJ au Grand-Duché du Luxembourg).
- CPMS Libres de la Province de Luxembourg : 10 octobre 2024.
- CPAS Arlon (antenne jeunes) : 14 novembre 2024.
- CRILUX : 17 décembre 2024.

Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations

- Formation DEI sur les droits de l'enfant donnée aux accompagnateurs de bus à Arlon : 26 février 2024.

- Colloque “Habiton’où” à Bertrix intervention sur les leviers juridiques : 23 mai 2024.
- Intervention au sein de l’équipe de l’AMO Point Jeune Luxembourg (questions déontologiques) : 26 août 2024.

Formations suivies

- Formation « *Ennéagramme (module 3 : mon impact sur les autres)* » par Halin Prémont Ennéagram Institute : 30 mai et 31 mai 2024.
- Formation “*Sensibilisation à la santé mentale*” par Résolux : 26 septembre et 3 octobre 2024.
- Formation “*Le réseau en santé mentale*” par Résolux : 10 décembre 2024.
- Formation webinaire “*La personnalité borderline*” par Résolux : 20 septembre 2024.
- Formation Méthode de la Préoccupation partagée - “traiter le harcèlement entre jeunes avec la préoccupation partagée” : 14 mars et 15 mars 2024.
- Formation « *Aide et protection de l’aide à la jeunesse* » par Jeunesse et droit : 11 mars et 18 mars 2024.
- Formation « *Droit scolaire* » par Jeunesse et droit : 28 mai et 4 juin 2024.
- Formation « *Droit familial* » par Jeunesse et droit : 12 septembre et 19 septembre 2024.
- Formation « *Aide sociale* » par Jeunesse et droit : 17 septembre et 24 septembre 2024
- Formation « *Le mineur et la police* » par Jeunesse et droit : 8 octobre et 10 octobre 2024.
- Formation « *Autonomie et droits sociaux du mineur* » par Jeunesse et droit : 12 novembre et 19 novembre 2024.
- Formation « *Et toi, t’en penses quoi ?* » par la mutualité chrétienne : 25 avril 2024.
- Webinaire « *Rédiger des avis juridiques créateurs de valeur* » par Larcia-Intersentia : 13 février 2024.
- Webinaire « *Le mineur face à ses difficultés* » par Anthémis : 27 novembre 2024.
- Formation « *Déballe ta pub, l’influenceur dans ton assiette, c’est toi!* » par la mutualité chrétienne : 11 avril 2024.
- Webinaire « *Le marathon du droit pénal sexuel du Journal des tribunaux* » : 22 avril 2024.
- Webinaire « *Les droits de l’enfant en crise(s) : défis et perspectives du secteur de la protection de la jeunesse* » par Défense des enfants international : 23 juillet 2024.
- Formation « *L’impact des écrans chez les jeunes et stratégies d’intervention* » par Ariane Hébert : 25 novembre 2024.

- Formation d'introduction à la systémique par RTA : 17 mai et 24 mai 2024.

Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies

- Conférence « L'école et le droit : de la salle des profs à la cour de récréation » : 10 avril 2024
- Colloque « *L'enfant face à la violence dans le couple: comprendre pour intervenir* » par la Plate-forme violence conjugale de la Province de Luxembourg : 19 avril 2024.
- Conférence et échanges « *comment aider un enfant qui a peur?* » par Florence Prick : 15 juin 2024.
- Colloque « Remettre les pendules à l'heure : L'exemple c'est nous : dans les institutions pour jeunes itou ! » organisé par l'asbl Prendre le Temps : 10 octobre 24.
- Spectacle-conférence d'Aboudé Adhami « *Ado à fleur de peau* » organisé par la Maison de l'Adolescent: 14 novembre 2024.
- Colloque « Tik Tok ou toc toc : L'impact d'une société connectée sur la santé mentale » organisé par Vivalia Bertrix : 5 décembre 2024.
- Journée d'étude « Jeunes et enjeux sociétaux : de l'adolescence au début de l'âge adulte, comment favoriser le bien-être des jeunes en tant que professionnels ? » organisé par Pass-âge à Bastogne : 10 décembre 2024.

Accompagnement de stagiaires, jury de mémoire, réponses à des demandes diverses d'élèves

- Présentation du secteur de l'aide à la jeunesse à l'opération info-profession organisée par plusieurs Rotary Clubs : 16 avril 2024.
- Participation au jury de qualification SIPS 6TQ éducateur à l'Institut Sainte-Marie de Bouillon : 24 mai 2024.
- Participation au jury TFE à Henallux/HERS Arlon : 24 juin 2024.
- Accueil de plusieurs stagiaires via le dispositif immersion organisé par le réseau Matilda : 30 avril, 11 juillet 2024.
- Rencontre d'élèves de 5^{ème} année général de l'ISMA (cours de religion) pour présentation du service et du jeu l'as de l'A.S. : 6 novembre 2024 (4 élèves).
- Présentation du service au Solid'Arlon : 14 novembre 2024.

De manière générale, nous répondons positivement aux demandes formulées par des élèves afin de les aider dans la réalisation de travaux scolaires.

Autres activités

- Pendaïson de crémaillère de la maison de coordination : 17 septembre 2024.
- Table ronde politique organisée par la maison des associations : 4 octobre 2024.
- Réunions préparatoires en vue de l'organisation d'un colloque avec les AMO Point Jeunes Luxembourg et Inter-Actions : 1^{er} juillet, 11 octobre et 18 novembre 2024.

Réunions extraordinaires du service

- Assemblée générale : 11 juin 2024.
- Conseil éducatif : 26 novembre 2024.

Annexes

Annexe 1 : Les 6 catégories de questions



Annexe 2 : Des exemples de questions en lien avec les quatre freins

<p>- Thématique -</p> <p>Manque d'informations</p> <p>QUESTION 5</p> <p>A partir de quel âge un jeune peut-il exercer ses droits du patient personnellement ?</p> <p>a. Aucune limite d'âge n'est fixée b. A partir de 16 ans c. A partir de 18 ans</p> 	<p>- Thématique -</p> <p>Stigmatisation</p> <p>DÉBAT MOUVANT 1</p> <p>Les jeunes qui font appel aux dispositifs de santé mentale sont stigmatisés.</p> <p>D'ACCORD OU PAS D'ACCORD ?</p> 
<p>- Thématique -</p> <p>Secret professionnel</p> <p>Question 2</p> <p>Les professionnels soumis au secret professionnel ne pourront jamais révéler mes secrets.</p> <p>MYTHO OU PAS ?</p> 	<p>- Thématique -</p> <p>Sentiment de solitude</p> <p>Confidence 7</p> <p>Quelles sont les activités qui font du bien à ta santé mentale ?</p> 

**LA SANTÉ MENTALE,
TU Y AS DROIT
MINEUR.E OU PAS !**

AGRESSIONS SEXUELLES
VIOLENCES
RUPTURE FAMILIALE
IDÉES NOIRES
DEUIL
PHOBIE SCOLAIRE
HARCELEMENT
SOLITUDE
AUTOMUTILATION
ADDICTIONS

Des services sont là
pour t'AIDER et te SOUTENIR

TU PEUX LES TROUVER ICI
ET SUR NOTRE SITE INTERNET :
www.sdj.be

Province de Namur

Province du Luxembourg

Avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



KIRIKOU



MATILDA



S&S

Annexe 4 : Autocollant

